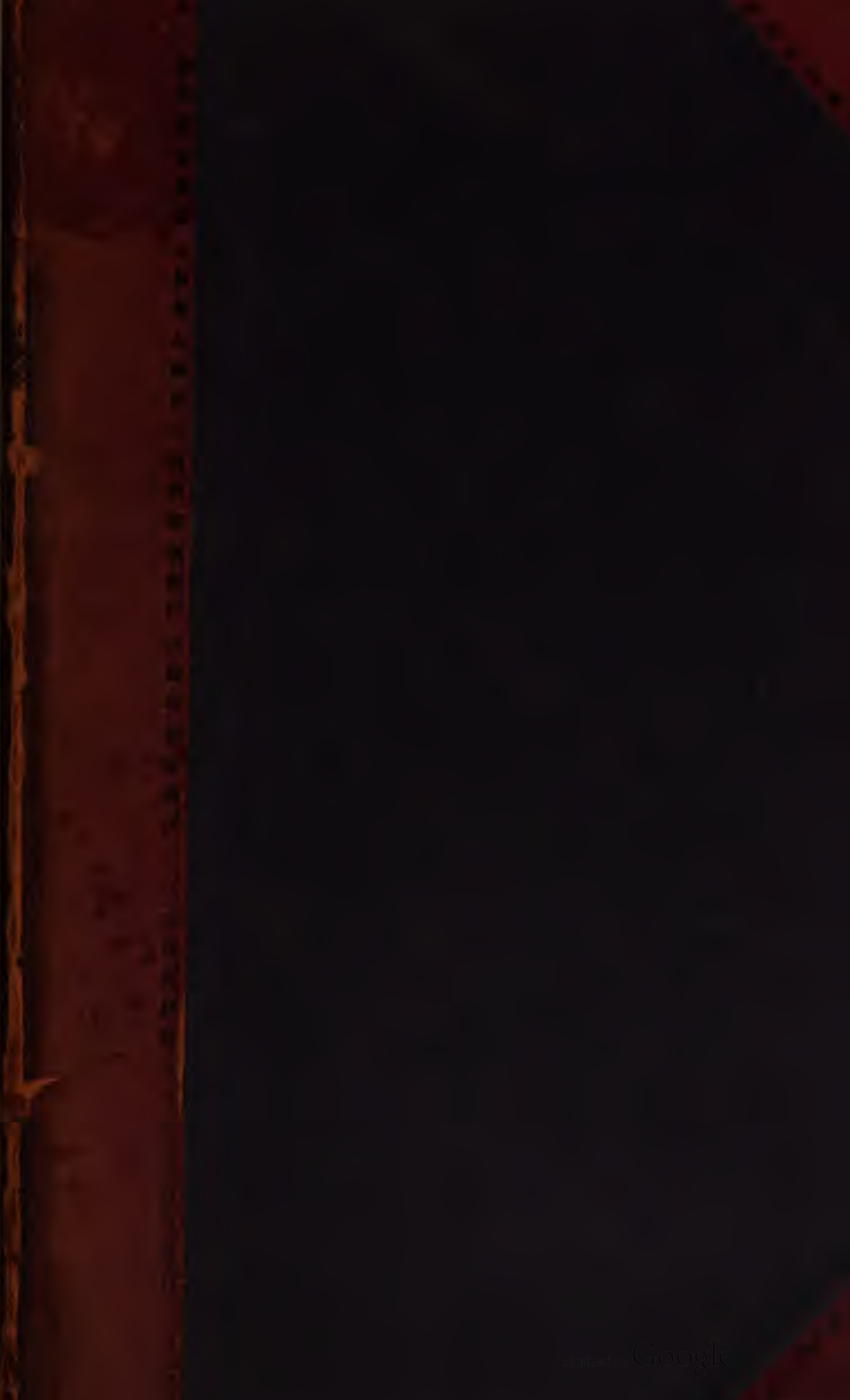
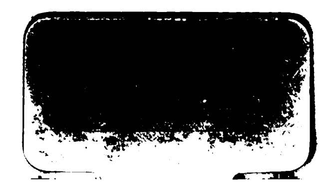



600029580U



V. C.

G. H. PERTZ

ERVDITAE GERMANIAE DECORI
BENEFICII PER FRATREM ACCEPTI MEMOR
D. D.

A. C.

MONOGRAPHIE

DU PALAIS GRANVELLE

A BESANÇON

7

Extrait des Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.

Séance du 10 mars 1867.

MONOGRAPHIE

DU

PALAIS GRANVELLE

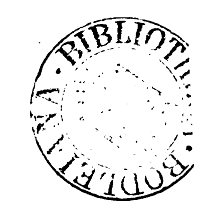
A BESANÇON

PAR

AUGUSTE CASTAN

Conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Besançon,
Inspecteur des archives communales du département du Doubs,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
Secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs,
Membre des Académies de Besançon, de Metz et de Rouen,
Membre honoraire de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel,
Membre correspondant de l'Institut national genevois





BESANÇON
IMPRIMERIE DE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 42.

1867

MONOGRAPHIE DU PALAIS GRANVELLE

A BESANÇON

I.

Origines du Palais.

La famille Perrenot, qui a donné à la Franche-Comté et à l'Europe un principal ministre de l'empire germanique et un cardinal vice-roi de Naples, est originaire de la vallée de la Loue. Son premier auteur connu, Nicolas Perrenot, quitta en 1391 le village d'Ouhans, et, moyennant l'engagement de payer une capitation annuelle de deux sous au duc et comte de Bourgogne, fut reçu dans la bourgeoisie de la petite ville d'Ornans (1). L'un des enfants de ce Nicolas exerçait en 1426 le métier de forgeron (2); mais, par suite du mariage de son petit-fils avec

(1) *Lettre de bourgeois d'Ornans, octroyée à Nicolas Perrenot, d'Ouhans*, éditée par l'auteur de ce travail dans la *Correspondance littéraire*, 6e année, 1862, p. 365.

(2) « A propos de ce voyage [que fit le cardinal de Granvelle en Franche-Comté après sa sortie des Pays-Bas], je raconteray, dit Jules Chifflet, que le P. Claude Richard, de la compagnie de Jésus, natif d'Ornans, me dit à Madrid, en l'an 1650, à sçavoir qu'il avoit appris des vieux (alors luy-mesme estoit âgé de 63 ans et en son jeune âge avoit esté page du comte de Cantecroy, neveu du cardinal) que le cardinal fut en ce temps voir Ornans, ancienne patrie de ses gens, et qu'estant un jour accompagné de plusieurs gentilshommes du pays, il leur monstra le lieu où estoit la forge de son bisayeul, qui avoit esté un mareschal; et que de plus il rencontra une vieille femme qui l'avoit cognu fort jeune, qui luy dit : « Monsieur Antoine, j'ay travaillé autrefois aux champs avec vostre grand-père »; de quoy le cardinal ne s'offensa nullement, et qu'au contraire il luy assigna une pension pour le reste de ses jours. » — Cf. A. Marlet, *Note sur la généalogie des Perrenot de Granvelle*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. I, 1865, pp. 41-45.

Guillemette Grospain, l'aisance arriva dans la famille, et, dès la fin du quinzième siècle, Pierre Perrenot cumulait les charges de notaire et de juge-châtelain d'Ornans [1].

Le fils de ce dernier, nommé Nicolas comme son ancêtre, débuta par la fonction d'avocat du roi au bailliage d'Ornans. Ayant épousé en 1513 Nicole Bonvalot, d'une des premières familles de Besançon, cette alliance, en lui procurant quelque fortune, favorisa l'essor de ses talents. Nommé, en 1518, conseiller au parlement de Dole, il fut fait, l'année suivante, maître des requêtes de l'hôtel de l'empereur, et sut gagner la confiance de Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne et gouvernante des Pays-Bas, à tel point que cette princesse le choisit pour son représentant aux conférences de Calais, en 1521. L'habileté qu'il déploya dans cette mission frappa l'empereur Charles-Quint, qui le comprit au nombre des négociateurs du traité de Madrid, et l'envoya auprès de François Ier pour surveiller l'exécution de cet acte. Forcé de quitter Paris, en 1528, lors de la reprise des hostilités entre les maisons de France et d'Autriche, Perrenot ne fit que grandir dans la confiance de son maître [2] ; il en reçut les titres de premier conseiller d'Etat et de garde des sceaux des royaumes de Naples et de Sicile. Chargé de présider plusieurs diètes de l'empire, il réussit à calmer, mais non à éteindre, les passions religieuses qui embrasaient l'Allemagne. Il finit à Augsbourg, le 27 août 1550, âgé de soixante-quatre ans. En apprenant sa mort, Charles-Quint écrivit à Philippe II : « Mon fils, nous avons perdu, vous et moi, un bon lit de repos [3]. »

Nicolas Perrenot, qui avait acheté, entre autres seigneuries,

---

[1] D. Lévesque, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. I, p. 168 ; Marlet, *La vérité sur l'origine des Granvelle*, Dijon, 1859, in-8º.

[2] La lettre écrite à Nicolas Perrenot par la reine Eléonore, immédiatement après la mort de François Ier, son époux, fera juger de la confiance qu'inspirait le chancelier de Charles-Quint ; nous donnons cette lettre dans nos pièces justificatives, nº II.

[3] D. Lévesque, ouvrage cité, t. I, pp. 170 et 181 ; Ch. Weiss, *Notice préliminaire des Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, pp. II-VI.

celle du village de Granvelle, et conquis la rare faveur de décorer son modeste blason paternel de l'aigle impérial, fit le plus noble usage de ses immenses richesses ([1]). Protecteur éclairé des savants et des artistes, il voulut être par-dessus tout le défenseur des intérêts de ses compatriotes ([2]). Il avait sollicité et obtenu, par lettres-patentes du 14 août 1527, le modeste office de juge pour le comte de Bourgogne dans la ville de Besançon ([3]); et la réception qui lui fut faite, lorsqu'il vint prendre personnellement possession de cette charge, donnera l'idée de la haute estime dont il jouissait dans la vieille cité.

« Magnifique et noble seigneur, disent les registres municipaux, messire Nicolas Parrenot, chevalier, seigneur de Grantvelle, Mesches, etc., premier conseiller d'Estat de l'empereur nostre souverain seigneur, juge pour Sa Majesté et gouverneur en ceste cité de Besançon, ayant bien mérité de ladicte cité et

---

([1]) La fortune pécuniaire des hommes d'Etat était, à cette époque, proportionnelle à leur crédit, car tout solliciteur n'abordait la cour que les mains pleines; or, Granvelle était, suivant l'expression d'un contemporain, *le tout de l'empereur qui ne faisoit rien que par lui.* (*Mémoire de M. de Bellegarde, envoyé du duc de Savoie, en* 1530, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XV, p. 257.)

([2]) Lors d'une querelle qui s'était élevée, en 1533 et 1534, entre le clergé et le pouvoir municipal, au sujet d'un édit de ce dernier qui ordonnait l'extirpation des vignes encloses dans les murs de Besançon, Granvelle intervint amiablement pour concilier les parties. « Et ce faisant, écrivait-il aux cogouverneurs, j'auray meilleur moyen d'assister au bien de ladicte cité que je vouldroie préférer au mien propre. »

([3]) La création de cet office de *juge du comte de Bourgogne* datait de 1451, époque où le maréchal Thiébaud de Neuchâtel ayant réprimé une insurrection de la plèbe contre la bourgeoisie, les chefs de celle-ci s'étaient laissé arracher un acte d'association avec le souverain de la Franche-Comté, qui eut dès lors le droit d'instituer dans la cité un capitaine militaire et un juge. Ce magistrat participait à tous les actes judiciaires du conseil de ville et faisait percevoir, pour son maître, la moitié des gabelles et des amendes. Il avait la faculté de mettre à sa place un lieutenant : aussi voit-on Nicolas Perrenot, retenu par ses hautes fonctions auprès de l'empereur, déléguer immédiatement ses pouvoirs à Jacques Bonvalot, son beau-père, et, après la mort de celui-ci en 1537, à Jacques Chambrier, docteur ès-droits.

république d'icelle, fit son entrée en ladicte cité le jour feste Purification Nostre-Dame, second jour du moys de février l'an mil cinq cens trente-ung (2 février 1532, n. s.), luy venant de court dudict seigneur empereur, entra par la porte de Battant; et, pour le recevoir, Messieurs les gouverneurs envoyèrent au devant de luy hors de la cité messieurs d'Ancier, de Gonssans, Chenecey, d'Anvers, Nicolas Boncompain, Pétremand et Montrivel, congouverneurs, et bon nombre de notables de ladicte cité ; à son entrée a esté tirée la grosse artillerie, et en très grand joye et lyesse a esté receu triomphament par mesdicts sieurs, aussi général et commung de ladicte cité. »

Vivement touché de cet accueil princier, il résolut de laisser dans la ville un souvenir imposant de sa munificence. Il avait acquis, depuis plusieurs années, un vaste immeuble, compris entre deux grandes artères de la cité, la Grande-Rue et la rue Saint-Vincent, et confinant d'autre part au monastère des Carmes. Un chemin public traversait diagonalement ce terrain, et mettait en communication la Grande-Rue avec le *traige du Point-du-Jour*. Il sollicita la suppression de ce chemin, et la ville s'empressa d'accéder à son désir : elle fit plus encore, car, par un acte du 15 décembre 1534, elle achetait une bande du terrain des Carmes, large de dix-huit pieds, allant de la Grande-Rue à la rue Saint-Vincent, et convertissait cet espace en ruelle publique, avec faculté pour le chancelier d'y construire un mur bordant son clos et d'y prendre les jours et ouvertures qui seraient à sa convenance (1).

(1) « ..... Les gouverneurs désirant l'embellissement d'icelle cité et que ladite église des Carmes soit mieulx fréquentée, et pour l'embellissement et commodité des meix et maison dudit seigneur de Grantvelle, ont conclu et ordonné que ledit cloz des Carmes, à eulx advenu par échange, sera réduict en plaice commune à usage de ruelle, en largeur de dix huit piedz de compte, afin povoir treger communément des rues Grande et de Sainct-Vincent, à l'utilité et commodité de toutes personnes; en laquelle ruelle veulent et entendent icelluy seigneur de Grantvelle pouvoir faire pourtes pour la commodité de sadite maison; et pour ce que entre ladite maison dudit seigneur de Grantvelle et son cloz, y a une ruelle commune appar-

Le chancelier aurait voulu pousser la principale façade de son édifice jusqu'au niveau de cette ruelle; mais il en fut empêché par la résistance du propriétaire d'une maison enclavée dans son domaine. Ce propriétaire, nommé Charles Ludin, vint cependant à mourir, et, à la vente de ses biens qui eut lieu par autorité de justice le 5 décembre 1534, Nicolas Perrenot put acquérir la maison qui lui faisait obstacle; mais alors l'ordre inférieur de la grande face du palais était construit, ainsi qu'en témoigne le millésime 1534, qui se lit dans le fronton d'une fenêtre de ce rez-de-chaussée, avec la devise SIC VISVM SVPERIS (1). La maison Ludin fut conservée telle quelle par le nouveau propriétaire, qui en fit une annexe de son palais.

La bâtisse se poursuivit encore pendant six années, sous la surveillance de Nicole Bonvalot, la digne épouse du chancelier Granvelle. On voit, en effet, la date 1539 sur deux chapiteaux de l'étage de la cour du palais, et sur deux autres le millésime 1540.

Profitant d'un voyage diplomatique, dont le but était de s'aboucher avec le pape Paul III, à Lucques et à Rome, pour trai-

---

tenant à ladite cité, lesdits sieurs gouverneurs......, *considérans l'adresse, biens et amytié qu'il a fait et pourté à ladite cité et qu'ilz espèrent fera au temps advenir*, luy ont donné et donnent, spontanément, purement et irrévocablement, ladite ruelle qu'est au mylieu de sesdits maison et cloz, à prendre dois le commancement du coustel desdits Carmes et jusques au treige et hissue derrier de la maison aux héritiers feu Huguenin de la Borde, avec le reste dudit cloz des Carmes qui se trouvera hors la ruelle du coustel de l'héritaige d'icelluy seigneur de Grantvelle....., pour, par ledit seigneur de Grantvelle, les clorre, fermer et comprendre deans sesdits meix, maison, cloz et pourpris..... » (*Délibération municipale* du 15 décembre 1534.)

(1) « Sa devise, dit Jules CHIFFLET, fut SIC VISVM SVPERIS, et le corps qu'elle avoit estoit le Père Eternel sortant d'une nue : ce qui servira à l'intelligence d'un brocard qui fut fait pendant ses grandes entremises, fondé sur ce que l'empereur lui changea le chef de l'escu de ses armes qui estoit chargé de trois croissans, luy donnant en place un aigle impérial, avec réserve de l'ancien timbre dont il usoit, qui estoit une teste de porceau en pal. Et tout cela bien entendu, voici le vers examètre qu'on fit sur ses nouvelles armes :

Sic visum superis aquilam submittere porcis. »

ter des préliminaires du côncile de Trente, Nicolas Perrenot put s'arrêter quelques jours à Besançon, et jouir de l'aspect imposant de l'édifice qui venait de s'achever. Il arriva dans la ville le 20 décembre 1544. La municipalité, pleine de reconnaissance pour ses bienfaits, lui avait préparé une entrée triomphale. On en jugera par le récit suivant que nous empruntons aux registres municipaux :

« Ce jourd'uy, sur la nuyt, est arrivé en ceste cité de Besançon illustre et magnifique seigneur Messire Nicolas Perrenot, chevalier, seigneur de Grantvelle, baron d'Aspremond, Beljeu, etc., premier conseiller d'Estat et garde des seaulx de très sacré et très victorieux prince Charles cinquiesme, empereur des romains, toujours auguste, et juge en ladite cité pour Sa Majesté comme comte de Bourgoigne.

» Au devant duquel sont estez Messieurs les gouverneurs, avec grande compaignie de peuple de ladite cité, tous à chevalx, lesquelx sont sortis de l'hostel consistorial de ladite cité, lesdits sieurs gouverneurs estans vestuz de leurs meilleurs et plus solempnelz habitz : devant lesquelx précédoient deux sergens pourtans les harmaux et vergettes blanches ; plus les officiers suyvoient lesdits sieurs gouverneurs et grande compaignie de ladite cité.

» A la porte de Charmont, par laquelle entra ledit seigneur de Grantvelle, estoient environ cent compaignons bien en ordre, avec partisainnes et hallebardes.

» A laquelle porte estoit aussi la plus grande partie de l'artillerie dudit hostel consistorial, que pour ce l'on y avoit fait conduyre : laquelle l'on a tiré impétuosement à l'arrivée dudit seigneur.

» Auquel seigneur de Grantvelle, incontinent qu'il a esté arrivé en sa maison, pour la part de la cité, par le trésorier d'icelle, luy a esté envoyé le présent suivant : premièrement quatre poinssons de vin sur un char, assavoir deux de vin blanc et deux de vin cler viez, fort excellent, que coustoit deux groz la pinte ; item huit bichotz d'avenne sur huit asnes ; huit

symases d'ypocras, tant blanc que cleret, tenant chascune trois chavealx; huit boyttes de dragées, chascune de trois livres; trois douzaines de torches, pesant chascune cinq quarterons.

» Et le soir, environ les huit et neufz heures, pour la bien venue dudit seigneur de Grantvelle, l'on a tyrer impétuosement et fait sonner copieusement en l'hostel consistorial l'artillerie y estant. »

La ville de Besançon n'avait cessé de prêter le concours le plus honorable à la construction du palais. Non contente d'avoir autorisé le chancelier à prendre dans ses forêts tous les bois de bâtisse qui lui étaient nécessaires, elle exempta perpétuellement, par acte du 20 août 1538, le palais et ses dépendances de toutes contributions et impositions. Puis, en 1542, le 16 mai, deux des cogouverneurs furent chargés d'aller offrir à Madame de Granvelle, pour sa maison de la Grande-Rue, le *don et présent* d'un filet d'eau des fontaines publiques : cette gracieuse concession fut immédiatement acceptée; mais l'acte n'en fut dressé que le 25 février 1550, ce qui fixe la date de l'appropriation de la cour et du jardin de l'édifice.

Trois mois auparavant (18 novembre 1549), le receveur du chancelier avait passé marché pour la construction d'une chapelle attenante à l'église des Carmes (1), et pourvue d'une crypte

---

(1) Avant de songer à la fondation de cette chapelle, le chancelier avait construit un oratoire dans l'intérieur même de son palais et l'avait dédié à *Notre-Dame des Sept-Douleurs*. L'autel de ce petit sanctuaire avait pour retable un tableau à volets d'Albert Durer, dont le milieu représente une *Mater Dolorosa* entourée de médaillons figurant les six mystères douloureux : les volets montrent sur une de leurs faces des prophètes avec légendes latines, et sur l'autre les images de Jésus et Marie, en grisailles, surmontées des armes des Granvelle et des Bonvalot. Lorsque le palais devint, à la fin du XVIIIe siècle, la résidence des gouverneurs de la province, on supprima cette chapelle intérieure, et le tableau d'Albert Durer fut placé au-dessus de la porte qui mettait en communication le pont couvert du palais avec l'église des Carmes; puis ce passage lui-même ayant été démoli en 1782, la municipalité retira le tableau, le fit restaurer par un peintre nommé Frick, moyennant la somme de 259 livres 2 sous, et le plaça

qui dut être affectée aux sépultures de la famille Granvelle. Un passage couvert, jeté par-dessus la ruelle publique, mettait le palais en communication avec l'église, tandis qu'une porte, percée sous le jubé de l'église, permettait de passer de celle-ci dans la chapelle (1).

Sur ces entrefaites, arriva le décès du chancelier, et, conformément à ses volontés dernières (2), son corps fut ramené en Franche-Comté. On l'entreposa d'abord au prieuré de Beaupré, bénéfice de François Bonvalot, son beau-frère; puis on lui fit à Besançon de pompeuses obsèques (3). Mais, en attendant que la construction de la chapelle funéraire fût suffisamment avancée, on le déposa dans l'une des salles basses du palais, où il resta toute une année. C'est là le plus long séjour qu'ait fait le chancelier dans sa splendide demeure de Besançon. Il en sortit solen-

---

dans la chapelle de l'hôtel de ville où il est resté jusqu'à la Révolution. (Cf. *Catalogue du musée artistique de Besançon*, par J.-F. LANCRENON, 5e édit., no 92.)

(1) Cette chapelle, située entre le clocher et la sacristie de l'église des Carmes, se compose de trois sections de voûtes en étoiles retombant sur des pilastres de style dorique; les fenêtres sont en plein cintre avec meneaux formant des arcatures. Sous le sol existe un caveau voûté en berceau, long de 15 mètres, sur une largeur de 2 mètres 50 centimètres. Dans le marché de la construction de cette chapelle, on voit la commande de douze piédestaux en pierre destinés à recevoir autant de statues de saints de grandeur naturelle. La Révolution a détruit les statues, en même temps qu'elle a jeté au vent les cendres de ceux qui reposaient dans la crypte. Il reste cependant un débris de cette décoration : c'est une figure de diacre en pierre tendre, aujourd'hui privée de sa tête, dans le dos de laquelle on avait creusé une auge pour servir à la forge de l'atelier de serrurerie qui occupe les écuries du palais; M. Charles Saint-Eve a remis en lumière ce fragment d'une bonne facture. L'autel du sanctuaire qui nous occupe avait pour retable une *Descente de croix* du Bronzino, présent de Cosme de Médicis au cardinal de Granvelle, remplacée immédiatement dans la chapelle du palais ducal de Florence, par une répétition originale que possède la galerie des Offices. (*Catalogue du musée de Besançon*, no 46.)

(2) *Testament de Nicolas Perrenot et de Nicole Bonvalot*, dans les *Mémoires* de D. LÉVESQUE, t. II, pp. 255-256.

(3) Voir une lettre du futur cardinal de Granvelle sur les funérailles de son père, dans nos pièces justificatives, no III.

nellement, au mois de décembre 1551, pour habiter un sarcophage de pierre décoré d'une élégante épitaphe latine, qui fait aujourd'hui partie de notre musée archéologique (1).

« Le 6 décembre de cette année, dit un chroniqueur local, fut bénite la chapelle de Granvelle aux Grands-Carmes de Besançon, et peu après on y enterra le chancelier de ce nom, dont le corps avoit été apporté un an auparavant. Il étoit dans une litière couverte de velour noir et les mulets couverts de même jusqu'à terre. Les processions de la cité précédoient; *item* cent torches chargées de ses armoiries; *item* d'autres torches sur des bancs posés à un pied l'un de l'autre, sur lesquels on avait placé des torches avec écussons des parents et amis du défunt. Toute l'église des Carmes, le chœur compris, étoit tapissée en noir, partie en velour et partie en drap. Au chœur étoit un catafalque, chargé de torches pesant quatre livres pièce. Sur le corps, il y avoit un drap de velour portant jusqu'à terre. Les gentilshommes habillés en noir suivoient le corps : l'un portoit l'écu de ses armes, le second son heaulme, le troisième son épée, le quatrième son hoqueton, le cinquième son épée dorée, le sixième ses éperons, le septième ses gantelets, le huitième son écusson. Quatre seigneurs portoient les coins du drap. Trente-six enfants habillés de noir portoient chacun une torche. La litière entra jusqu'au chœur des Carmes, fut mise alors dans un préparatif de carrons ou carreaux, et soudain couverte de chassis de bois. Personne ne vit jamais tant de seigneurs en monceaux ni tant de torches (2). »

Par ses divers testaments, le chancelier avait affecté une somme de dix mille francs à la fondation d'un établissement

(1) Ce sarcophage, vidé à l'époque révolutionnaire, servit d'abreuvoir aux chevaux des chasseurs de la Côte-d'Or, casernés aux Carmes. Vendu plus tard à un particulier qui en fit un lavoir, il a trouvé enfin un honorable asile au musée archéologique de Besançon. (A. Marlet, *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle*, p. 80 et pl. 4.)

(2) Extrait d'une chronique inédite du XVIe siècle, dans les mss. du P. Dunand, *Histoire séquanoise*, t. II.

d'instruction supérieure dans la ville de Besançon. « Mais, dit Prosper Lévesque, il n'eut pas le temps de voir son ouvrage achevé. Ce fut Nicole Bonvalot, sa veuve, qui y mit la dernière main, en ordonnant, par acte du 20 mars 1568, qu'il y auroit dans ce collége un professeur en théologie, deux en belles-lettres et huit boursiers, lesquels tous auroient leur logement en une maison qu'elle fit bâtir proche l'église Saint-Maurice ([1]). » Les revenus n'étant pas en rapport avec les charges, ce collége n'eut jamais un fonctionnement complet ni régulier. Il était depuis nombre d'années absolument désert, lorsqu'en 1630 les héritiers des Granvelle en cédèrent le local et les rentes à la congrégation enseignante de l'Oratoire, qui venait d'obtenir l'autorisation de s'établir dans la cité. Les obligations de la communauté se bornèrent à l'entretien d'un seul professeur en théologie; ce cours public eut lieu, jusqu'à la Révolution, dans une grande pièce qui sert aujourd'hui de vaisseau principal à la bibliothèque de la ville.

II.

Description architectonique du palais ([2]).

« La distribution de l'édifice, dit M. l'architecte Delacroix ([3]), est celle de la plupart des palais d'Italie. Au centre est une vaste cour entourée au rez-de-chaussée d'un portique, et à l'étage d'une galerie dans laquelle sont les entrées des appartements.

» Du côté de la Grande-Rue s'élève la façade principale. Elle est composée d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un attique. La porte d'entrée est une arcade entre deux colonnes. Il

([1]) D. Lévesque, *Mémoires*, t. I, p. 176.

([2]) Voir les planches d'architecture qui accompagnent ce travail, et dont nous devons les dessins à l'obligeance et au talent de M. Saint-Ginest, architecte du département du Doubs.

([3]) *Notice sur le palais Granvelle*, dans les *Mémoires de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1re série, t. II (1842), pp 7-9.

n'y a pas d'autre baie cintrée dans la façade. Les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage sont subdivisées par des croix, comme celles du grand palais de Venise à Rome.

» La façade est divisée en cinq parties, au moyen d'espèces de contreforts composés chacun de trois colonnes, dorique, ionique et corinthienne, superposées; au-dessus de l'attique sont trois lucarnes en pierre.

» La décoration du palais Granvelle est extrêmement riche. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont encadrées de pilastres à chapiteaux variés et dessinés avec un luxe rare, même pour le temps de la Renaissance : chacune d'elles est couverte d'un fronton; les tympans sont remplis par des cartouches, dont l'un porte la devise SIC VISVM SVPERIS que l'on retrouve encore dans plusieurs parties de l'édifice. Ces fenêtres et celles du premier étage ont des chambranles en chanfrein; il n'en est pas de même à l'étage supérieur : ces dernières sont couronnées de frontons d'où sortent des têtes sculptées.

» Rien ne surpasse l'élégance de la porte d'entrée, si ce n'est celle des lucarnes sur lesquelles s'élèvent, à l'imitation des pyramidions de l'époque antérieure, des candélabres flambants.

» Des cartouches, des fleurs, des dauphins, mais surtout des têtes d'anges et des figurines mythologiques font les frais de l'ornementation. La plus grande partie de la façade est en marbre poli, tiré des carrières du pays.

» Si l'extérieur du palais est un exemple des premiers essais de l'architecture de la Renaissance, le style de la cour n'est pas moins caractéristique. En effet, sur les colonnes du portique sont des arcs surbaissés, l'ellipse écrasée jusqu'aux dernières limites du possible..... Les colonnes sont doriques, mais l'extrême largeur de leurs chapiteaux n'a pas d'exemple dans l'antiquité. A l'étage sont des pilastres ioniques excessivement fins et grêles.

» L'intérieur de l'édifice a subi tant de modifications qu'il est difficile d'y reconnaître les œuvres primitives. Quelques portes en pierre existent encore. On retrouve aussi quatre médaillons en albâtre représentant les empereurs Otho, Vitellius, Vespa-

sianus, Titus. Ces médaillons, portant les numéros 8, 9, 10 et 11, appartenaient à une série disposée autour de la galerie supérieure. »

On ignore le nom de l'architecte du palais Granvelle. « Cependant, dit M. Delacroix, son nom devait être illustre si l'on en juge par l'œuvre. » Nous croyons avoir retrouvé les initiales de ce nom sur l'un des chapiteaux de l'étage de la cour; ce sont les lettres I. O. A.

III.

Annales du palais.

Nicolas Perrenot avait à cœur d'assurer la conservation du palais et de son mobilier dans sa descendance [1] : aussi prit-il des mesures pour en empêcher la vente. A cet effet, les propriétés qu'il possédait sur le territoire de Besançon furent constituées en un groupe indivisible, assuré perpétuellement, en vertu de la loi de substitution, à celui que l'ordre de primogéniture rendrait chef de la famille.

Antoine, le quatrième des quinze enfants du garde-des-sceaux, était attaché à la ville de Besançon par le plus solide de tous les

---

[1] « Déclarons que nostre intention est et voulons que les antiquailles estant en la maison et meis dudict Besançon, édiffiez devant Sainct-Mauris, y demeurent, et aussy les remmes de cerf, sans ce que, comme qui soit, rien s'en puisse distraire. Aussy entendons-nous et leurs recommandons que, en faisant les partages desdits meubles, ilz tiennent regard de les fere telz que les tapisseries historiées demeurent entières et sans séparer pièces servans à une mesme histoire..... Et quant aux calices et habillemens d'aultel servans à la chappelle dez *Sept douleurs*, construicte et fondée en nostredicte maison devant Sainct-Mauris, et tous et quelconque librres, tant en parchemin que papier, et tant en latin, françoys que aultres langaiges, estant en icelle chappelle et en la sallette devant, nous voulons et entendons qu'ilz ne s'en puissent distraire, ains demeurent pour toujours en ladicte maison.... » (*Acte de partage fait entre leurs enfants par Nicolas Perrenot et Nicole Bonvalot*, le 5 janvier 1550, dans les *Suppléments aux Papiers Granvelle*.)

liens, celui de sa naissance qui avait eu lieu, le 20 août 1517 à quelques pas du terrain où s'éleva plus tard le palais ([1]). Ayant possédé ou occupé des palais splendides, à Arras où il fut évêque de 1540 à 1560, à Bruxelles qu'il habita comme premier ministre des Pays-Bas de 1558 à 1564, à Malines dont il devint le premier archevêque en 1560, à Rome où son titre de cardinal-évêque le plaçait au premier rang des princes de l'Eglise, à Naples qu'il gouverna comme vice-roi pendant cinq années, à Madrid où il dirigea la politique intérieure de l'Espagne de 1575 à 1586, année de sa mort, Granvelle aimait le palais de Besançon comme on aime son berceau. Il y revenait toujours avec bonheur, entouré de l'élite des érudits d'un grand siècle, et ajoutant aux collections formées par son père les précieux monuments qui s'exécutaient ou revoyaient le jour sous sa généreuse impulsion.

Le cardinal ne cessa de fréquenter le palais qu'en 1575, époque de la mort de son frère Thomas et de sa brouille avec François, fils de ce dernier ([2]). C'est alors qu'il acheta la Tour de Montmartin, à Besançon, et qu'il fit construire sur ce terrain un vaste logis, qui fut sa propriété personnelle ([3]).

François, dont il vient d'être question, avait recueilli la partie

---

([1]) Voir le *Mémoire de la nativité des enffants de Nicolas Perrenot* (pièces justificatives de ce travail, nº 1) ainsi qu'une lettre, du 17 août 1585, où le cardinal dit qu'il est né *citoyen à Besançon* (Marlet, *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot*, p. 68). Comme il résulte du premier de ces documents que le cardinal fut baptisé à l'église Saint-Maurice, et que sa naissance est antérieure à l'achat des terrains où s'éleva le palais, tout porte à croire qu'il vit le jour dans une maison contiguë à l'église Saint-Maurice et ayant un droit de passage derrière le chevet de cet édifice. Cet immeuble, qui faisait partie de la dot de Nicole Bonvalot, porte aujourd'hui le nº 123 de la Grande-Rue de Besancon.

([2]) D. Lévesque, *Mémoires*, t. I, pp. 190 et 191.

([3]) Le 3e volume des lettres du cardinal au prieur de Bellefontaine renferme les plans originaux de cet édifice, qui, après avoir été acquis par la ville, le 4 décembre 1618, pour la somme de 16,000 francs, servit, jusqu'à la Révolution, au logement du commandant militaire de la province, et fut vendu nationalement comme le palais Granvelle; il est occupé aujourd'hui par le pensionnat du Sacré-Cœur.

indivisible de l'héritage des Granvelle. Il avait le goût des tableaux, des livres et des curiosités; il s'était même attiré, par là, les bonnes grâces de l'empereur Rodolphe, qu'il ne sut malheureusement pas garder. Entre de telles mains, les collections du palais ne pouvaient que gagner; elles s'enrichirent, en effet, de curieux morceaux d'art et de beaux manuscrits (1).

Le palais fut visité à cette époque par les députés que les ligues suisses envoyèrent au roi de France Henri III; et voici ce qu'on trouve, au sujet de cet édifice, dans leur relation :

« Nous entrâmes d'abord au palais Granvelle. Près de la porte, du côté gauche, un énorme loup était suspendu à une poutre : sa longueur était presque de trois aunes, son poil rude et de couleur fauve.

» Au milieu de l'atrium, ou large cour intérieure, se trouve une fontaine très limpide, au centre de laquelle s'élève une colonne : cette colonne sert d'appui à une sirène, qui laisse échapper de ses deux mamelles une eau très abondante. Au sommet de cette colonne de pierre, se dresse une statue de marbre blanc, représentant un homme dont la barbe descend au-dessous de la poitrine. Au pied de la statue, on lit cette inscription gravée en lettres d'or :

HANC NOBILEM IOVIS STATVAM DELICIAS OLIM
IN VINEA MEDICEORVM ROMÆ ILLVSTRISS. D.
MARGARETA AB AVSTRIA DVC. CAMERINI ANN.
M.D.XLI GRANVELLÆ CVM IBI TVM CÆSARIS
VICES AGERET DONAVIT QVI EAM VESVNTIVM
TRANSTVLIT ET HOC LOCO POSVIT ANNO
M.D.XLVI.

» J'ai vu dans un beau salon, sur une cheminée, un cerf en plâtre, de grandeur naturelle, artistement travaillé et dont la couleur imitait parfaitement la nature. De sa tête s'élançaient

(1) A. Castan, *Etude sur le Froissart de Saint-Vincent de Besançon*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. I, 1864-65, p. 119.

de grandes cornes à quatre perches..... Il y avait aussi d'autres cornes de cerfs, de daims et de chevreuils, d'une grandeur prodigieuse et de différentes espèces. Ces cornes étaient scellées dans les murs d'enceinte du palais. Dans d'autres chambres, agréables et spacieuses, on voyait des peintures de grand mérite : c'étaient les portraits de quelques ducs d'Allemagne, surtout ceux des ducs de Bavière, ceux de Madame de Granvelle et de ses enfants. Il y avait, en outre, à visiter dans le même palais, une écurie pour les chevaux, écurie voûtée et très vaste. On voyait des pressoirs arrangés avec art, et d'énormes cuves où l'on jette les raisins pour les fouler aux pieds; ensuite on laisse écouler le moût pour le séparer de la grappe. On admire également, dans la maison ou plutôt dans le palais magnifique de M. de Granvelle, un jardin très agréable. A l'entrée du jardin a été disposé ingénieusement un jet d'eau à deux becs; quand on les ouvre, l'eau s'élève en l'air, et l'on peut ainsi arroser facilement ceux qui se tiennent autour. Dans ce même jardin on trouve des simples et des plantes diverses.... Il y avait, de l'autre côté du jardin, un pré embelli par divers arbres fruitiers : une eau provenant d'une autre fontaine pouvait être conduite en tous sens dans ce pré. Dans le jardin s'élève une colonne de marbre, au sommet de laquelle a été établi un cadran solaire de cuivre doré. D'un côté... du cadran on lit cette inscription :

VERTICALE HOROLOGIVM SVBLEVANS POLVM
GRADVS XLVII ET MI. XXXVI GEORGIVS HARTMANNVS
NORIBERGÆ FACIEBAT ANNO MDXLI DIE III IVLII [1]. »

François, n'ayant pas laissé d'enfants légitimes, eut pour héritier son neveu, Thomas-François d'Oiselay, qui releva le

(1) *Itinéraire des députés suisses se rendant à la cour de Henri III, roi de France,* écrit en latin par Georges Cellarius, publié dans les *Archiv für schweizerische Geschichte.* t. XIV, Zurich, 1864. Des extraits de cette relation ont été traduits en français par M. G. Perrenet et insérés dans les *Annales franc-comtoises,* t. III, pp. 167-178.



nom des Granvelle et eut l'heureuse fortune d'épouser Caroline d'Autriche, fille naturelle reconnue de l'empereur Rodolphe (1).

Cette princesse, aussi éclairée que libérale (2), habita fréquemment le palais de Besançon et y continua les traditions des précédents propriétaires; elle se plut à en disposer avec goût les richesses.

Le palais Granvelle était alors parvenu à son apogée de splendeur. Un contemporain digne de foi, Jean-Jacques Chifflet, médecin et antiquaire, en a laissé une peinture instructive.

« Tout ce que la sagacité d'un amateur, écrivait-il en 1618, a pu lui faire recueillir de rare et d'admirable, semble être venu se grouper au palais Granvelle. On y voit des ouvrages antiques surprenants, statues soit de marbre, soit de bronze; celles de marbre principalement dans le verger.

» L'une, à droite, représente Jupiter.....

---

(1) Un chroniqueur raconte ainsi la première entrée de cette princesse à Besançon : « L'an 1608, le dimanche vingtième jour de juillet, généreux et illustre François d'Oyselay, conte de Cantecroix, et illustre princesse Caroline d'Autriche, sa femme, fille donnée de l'empereur Rodolphe, à présent réguant, et par Sa Majesté recongnue pour sa fille, et par icelle légitimée, pourtant le titre de marquise du Sainct-Empire, firent leur entrée à Besançon, laquelle fut fort belle, car quasi tous les citoiens, tous bien armés, tant à cheval qu'à pied, leur allarent au devant jusques ès planches de Chailluz, par lesquels ils furent receus et salués de plusieurs coupts d'artillerie : l'on leur fit ung austant beaul recueil que si se fust esté l'empereur. Ladicte dame estoit aagée d'environ quinze ans, et pour son regard l'on fit par divers jours plusieurs allégresses par toute la cité, et mesme au lougis des pères Jésuites furent jouhées des comédies par les jeunes escoliers, à la louange de Sa Majesté Impériale et desdicts conte et dame sa femme, en sa présence, laquelle y print grand contentement, selon qu'elle le démonstroit par ses contenances.... » (*Ce que c'est passé de mon temps*, par Jean Bonnet, citoyen de Besançon, dans les *Documents inédits pour servir à l'hist. de la Fr.-Comté*, t. I, pp. 314 et 315.)

(2) Dans une lettre écrite à Jean-Jacques Chifflet, le 9 août 1633, elle évaluait ainsi la fortune que devait posséder un jour son fils unique : « Mon fils a 40,000 francs de rante; en admodiation il a 35,000, sans mon bien que j'é en Allemagne qui est ung 300,000 francs; et de meubles plus de 100,000 francs, et de jouiaux plus de 150,000, et de très belles maisons. »



» A gauche, est une statue de Junon, sous laquelle sont gravés ces mots :

ME IVNONEM A GRANVELLA
CVM IOVE VESVNTIVM
EVECTAM D. CAROLINA AB
AVSTRIA HIC PONI VOL.
M. DC. XII.

» Dans la cour, comme si c'était un splendide sanctuaire des temps anciens, vous voyez les statues antiques de Diane, de Mars, d'Hercule, de Mercure, de Téthis et de plusieurs nymphes encore ; puis les bustes en bronze de Jules, d'Hadrien et de quelques autres Césars, à peu près de grandeur naturelle. Enfin, si vous avez à cœur la peinture, en tant qu'imitatrice des œuvres de l'éternel auteur de la nature, il vous sera donné de contempler en longues files tout ce qu'ont produit de capital les artistes les plus habiles du dernier siècle et de celui-ci, les Albert Durer, les Michel-Ange, les Martin Devos, les Raphaël d'Urbin, et autres génies dignes des Zeuxis et des Appelle (1).

» Nous ne saurions passer sous silence cette noble collection d'antiques manuscrits qui resplendissent dans ce palais, à côté d'autres innombrables volumes dont les hommes les plus doctes ont fait les écrins et les fontaines de toutes les sciences (2). »

Thomas-François d'Oiselay mourut en 1629, ne laissant qu'un fils qui s'éteignit lui-même sans postérité en 1637. Conformément aux dispositions testamentaires du chancelier, la succession des Granvelle fut dévolue à Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour, petit-fils, par sa mère Hélène, du plus jeune des frères du cardinal.

Les comtes de Saint-Amour, qui brillaient par les talents militaires, étaient loin de posséder au même degré les aptitudes littéraires et artistiques. Gentilshommes de vieille souche, ils

(1) Voir aux pièces justificatives (n° IV) l'inventaire des œuvres d'art qui existaient dans le palais Granvelle au début du XVIIe siècle.

(2) J.-J. CHIFFLETII *Vesontio*, pars 1^{a}, pp. 35-36.

n'avaient souci que de briller dans les Cours. A cette indifférence pour les choses de l'intelligence, se joignirent les visées ambitieuses de l'un d'entre eux, Charles-François, qui, durant une période de dix années (1664-1674) caressa tour à tour les cabinets d'Espagne et de France pour obtenir la succession de son oncle, le marquis d'Yenne, au gouvernement de la province. Ces sollicitations lui coûtèrent des sommes folles, et, ses ressources patrimoniales n'y suffisant pas, il se mit à vendre ou à distribuer en cadeaux « mille belles choses de la maison Granvelle, qui estoient, dit un contemporain [1], les effets de la faveur du père du cardinal [2]. » Ce qu'il estimait le moins, les papiers et les livres, fut abandonné à la merci de ses serviteurs. On vit alors

[1] Jules CHIFFLET, *Mémoires sur les deux conquêtes de la Franche-Comté par Louis XIV et sur la période intermédiaire* (1668-1674), liv. IV, ch. 6, ms. de la bibliothèque de Besançon. — Cf. D. LÉVESQUE, *Mémoires*, t. I, p. 199.

[2] Le musée du Louvre doit posséder un certain nombre des objets d'art ainsi dispersés. On n'y rattache cependant à cette provenance que deux seuls morceaux : un torse de Jupiter, qui passe à tort pour un présent fait par les citoyens de Besançon à Louis XIV, tandis qu'il a été offert, en 1683, à ce monarque par le comte de Saint-Amour; puis un magnifique médaillon en bronze représentant le buste de Charles-Quint, vu de profil et de grandeur naturelle, richement encadré, sous l'épaule duquel on lit l'inscription suivante :

CAROLO V MAX. IMP. OPT. PRINCIPI ANT.
PERRENOT GRANVELLANVS EPS.
ATREBATENSIS EIVS PRIMVS CONS.
RERVM STATVS ET SIGILLORVM CVSTOS
DNO. S. OPTIME MERITO HANC AD
VIVVM HVIVS PRINCIPIS EFFIGIEM
DIVTVRNÆ MEMORIÆ EX ÆRE POSVIT.

L'inventaire que nous publions dans nos pièces justificatives (n° IV) permettra probablement de restituer à cette même origine encore plus d'un morceau d'art de la collection impériale. Nous appelons particulièrement l'attention des critiques sur la *Joconde* de Léonard, le *Portrait* de Raphaël et du Pordenone, la *Vénus et le Satyre* du Corrège, que mentionne notre document, bien que les inventaires du Louvre fassent provenir d'autres galeries les tableaux de mêmes vocables que renferme le musée.

les dépêches du cardinal, traitées comme paperasses inutiles, prendre le chemin de l'épicier et subir les dernières indignités. Ce vandalisme eut cependant un terme, grâce à l'intervention de deux ecclésiastiques érudits et jaloux de la gloire de leur patrie : Jules Chifflet, abbé de Balerne et ancien chancelier de la Toison d'Or, puis Jean-Baptiste Boisot, abbé de Saint-Vincent de Besançon, qui entretenait des relations épistolaires avec les plus brillants esprits de la capitale de la France. Ce dernier ayant acheté du comte de Saint-Amour la bibliothèque, les médailles et quelques-uns des tableaux du palais, le conseiller Chifflet lui céda volontiers les dépêches recueillies par son frère défunt, l'abbé de Balerne. « J'y ai ajouté depuis, dit l'abbé Boisot (1), plusieurs pièces originales tant anciennes que modernes déterrées en divers endroits, et, pour prévenir un nouveau malheur, j'ai pris soin de les faire relier. Il y en a déjà plus de quatre-vingts gros volumes in-folio (2). » Boisot termina noblement sa carrière, en léguant son cabinet aux bénédictins de son abbaye, avec un petit fonds pour l'entretenir, et sous la condition expresse que le public y serait admis les mercredi et samedi de chaque semaine. C'est là l'origine de notre bibliothèque publique, ouverte en 1695, et qui occupe l'un des premiers rangs parmi les dépôts littéraires des provinces (3). On en a distrait, sous le premier empire, les admirables portraits de Nicolas Perrenot par le Titien, du cardinal de Granvelle par Scipione Gaëtano, de Simon Renard et de sa femme par Antonio Moro, et ces quatre chefs-d'œuvre, réunis à deux *Descentes de croix* sorties des mains d'Albert Durer et du Bronzino, lesquelles provenaient de deux chapelles des

(1) *Lettre à Pellisson sur la vie du cardinal de Granvelle*, dans la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire*, t. IV, 1re part., pp. 31-32.

(2) La publication des *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle* a été entreprise, sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et la direction de feu Charles Weiss, dans la *Collection de documents inédits pour servir à l'histoire de France*; 9 volumes in-4° ont déjà paru.

(3) Voir une *Notice sur la bibliothèque de Besançon*, dans le *Petit bulletin du bibliothécaire*, n° 2, mai 1866.

Granvelle, sont devenus, en 1844, les pierres angulaires de notre beau musée de peinture ([1]).

Les comtes de Saint-Amour ne s'entendaient guère mieux à entretenir les bâtiments qu'à conserver les manuscrits : aussi quand, après la conquête française, la municipalité de Besançon, obligée de fournir un hôtel au gouverneur de la province, amodia dans ce but le palais Granvelle, se vit-elle dans la nécessité d'y faire tout d'abord pour près de trois mille francs de réparations. Elle ne fut que faiblement indemnisée de cette dépense, par une diminution de quatre cents francs sur le prix de chacune des quatre premières années de location. Ce prix, fixé par un bail du 3 juillet 1676, était de deux mille livres, et ce fut en vain que la ville tenta d'obtenir un rabais, lorsque, dix ans plus tard, le comte de Saint-Amour eut vendu, comme place à bâtir, une bande du jardin qui donnait sur la rue Saint-Vincent.

Parmi les charges écrasantes que l'administration française faisait peser sur la ville ([2]), aucune, plus que celle-là, n'était abusive. Le gouverneur de la Franche-Comté ne pouvait venir à Besançon qu'en vertu d'un ordre spécial du roi, et il usait rarement de cette faculté. Obliger la ville à lui entretenir en permanence un vaste hôtel et à lui laisser la libre disposition de tous les appartements qu'il renfermait ([3]), n'était pas équitable. La

---

([1]) Voir la 5e édition du *Catalogue des peintures, dessins et sculptures* du musée de Besançon, par M. J.-F. Lancrenon.

([2]) Depuis la conquête de 1674, la ville avait construit et meublé pour plus de 200,000 livres de casernes ; elle avait payé, en 1676, 300,000 livres pour le transfert du parlement de Dole à Besançon, et abandonné à ce corps de justice une portion considérable des bâtiments municipaux ; en 1691, il lui avait fallu financer 150,000 livres pour obtenir l'Université et fournir à celle-ci un local pour ses leçons Les logements de fonctionnaires coûtaient annuellement 12,611 livres : à quoi il fallait ajouter encore 4,176 livres pour entretien des casernes et des corps de garde. Toutes ces charges réunies représentaient un revenu de 49,287 livres, et la ville ne percevait annuellement, au début du siècle dernier, que 72,781 livres ; il ne lui restait donc que 23,494 livres pour pourvoir aux services municipaux proprement dits.

([3]) La municipalité ayant essayé de combattre cette prétention des gouver-

municipalité trouvait néanmoins dans cet état de choses quelques compensations, celle entre autres de pouvoir mettre un logis princier à la disposition des hauts personnages qui traversaient la cité.

Bien des fois déjà le palais avait retenti du bruit des fêtes publiques, car les comtes de Saint-Amour l'avaient toujours prêté volontiers pour y installer des hôtes d'une distinction exceptionnelle. Le marquis de Castel-Rodrigo, venu comme plénipotentiaire du roi d'Espagne, pour conclure avec la république bisontine le traité qui la plaçait sous le protectorat de son maître, avait séjourné au palais Granvelle depuis le 18 septembre jusqu'au 9 octobre 1664; et, durant le magnifique festin qu'il y offrit aux principaux fonctionnaires de la cité, sa fille, mademoiselle de Moura, fit d'abondantes largesses au peuple : les pièces qui tombèrent alors des fenêtres de l'édifice portaient d'un côté la figure de Philippe IV, et au revers l'image de la ville, avec les mots MAGNO SVB REGE LIBERA VESVNTIO [1]. Moins de quatre ans après,

---

neurs de disposer à leur guise d'un local dont ils n'avaient que l'usufruit, ces hauts fonctionnaires prirent l'habitude de faire confirmer leurs gracieusetés par brevet royal, afin d'en rendre l'exécution obligatoire. Le brevet royal était toujours doublé de la lettre de concession. Le texte suivant de l'une de ces lettres est un exemple assez caractéristique du sans-gêne dont quelques grands seigneurs, sous le régime du bon plaisir, pouvaient user envers les corps composés de *bourgeois :*

Lettre à Madame la comtesse de Scey, accompagnant le brevet du roi qui lui concède, pour sa vie, un appartement à Granvelle.

« Paris, le 8 février 1762.

» Madame la comtesse, ma caducité, mon radotage qui s'ensuit, et surtout ma bêtise qui ne peut s'accoutumer à ce qu'elle voit et entend journellement, m'a fait prendre le party de demander au roy de vous assurer le logement que j'ay été assés heureux de vous procurer. J'espère que cela ne vous déplaira pas.

» J'ay l'honneur d'estre, avec respect, Madame la comtesse, vostre très humble et très obéissant serviteur, DURAS. »

[1] Th. VARIN, *Narré fidèle et curieux de tout ce qui s'est passé dans l'heureuse prise de possession de la cité de Besançon par son Excellence Mgr le marquis de Castel-Rodrigo*, Besançon, 1664, in-4°, 41 pages.

le grand Condé emportait la place de Besançon sans coup férir, et passait au palais Granvelle la journée du 8 février 1668 (1). A la suite de la seconde conquête française, lorsque Louis XIV crut sa domination suffisamment affermie pour trouver un bon accueil en Franche-Comté, ce monarque, la reine, le dauphin et une partie de la Cour descendirent au palais Granvelle dans la soirée du 16 juin 1683, et ne le quittèrent que dans la matinée du 19 (2). Le grand roi accepta du comte de Saint-Amour, en souvenir de sa visite, les torses de Jupiter et de Junon qui ornaient le jardin du palais (3); la première de ces figures, une merveille de l'art antique, fut jugée digne de prendre place dans le parc de Versailles. Ce fut également dans le palais qu'eurent lieu, le 18 décembre 1685, les noces de mademoiselle de Rosanne, fille du duc de Duras, gouverneur de la Franche-

(1) « Le prince de Condé suivit le sieur du Pradel à entrer dans Besançon environ une heure après, et arrivant à la place Saint-Pierre, il s'arresta à considérer la statue de bronze de l'empereur Charles-Quint, assise sur un double aigle impérial qui jette de l'eau par ses deux testes; puis il osta son chapeau. Et rencontrant le corps du magistrat, il dit au sieur Buson d'Auxon, qui ceste semaine-là en estoit président, qu'il sçavoit desja bien tout ce qu'il vouloit luy dire, afin d'espargner et mesnager le temps, et qu'il falloit aller droit à l'église pour remercier Dieu.

» L'archevesque le receut à la porte de Saint-Jean-le-Grand, revestu pontificalement, et luy donna l'eau bénite, estant tout prest pour le *Te-Deum*. On avoit dressé, au milieu du chœur de cette métropolitaine, un appuyoir d'oratoire pour le prince; et dans les formes se mirent les corps selon la coustume. Ce prince attentif à toutes choses, estant à genoux, appela le sieur Bouillet, son médecin, natif de Charoles, qui n'estoit pas loin de luy, et luy ordonna de prendre garde si l'archevesque diroit bien l'oraison et s'il traiteroit le roy de France de *Ludovicum regem nostrum*, et ce prélat n'y manqua point. Estant retourné de l'église, il fut festoyé par le magistrat (la municipalité) dans la maison de Granvelle, où le comte de Saint-Amour l'entretint. » (Jules Chifflet, *Mémoires sur les deux conquêtes de la Franche-Comté par Louis XIV*, liv. II, ch. 2, ms. de la bibliothèque de Besançon.)

(2) Voir les délibérations municipales relatives à cette réception de Louis XIV à Besançon, dans nos pièces justificatives, n° VII.

(3) Dunod. *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 166.

Comté, avec le jeune duc de la Meilleraye, petit-neveu du cardinal Mazarin ([1]). Enfin, dans la dernière année du dix-septième siècle, le prince de Bourbon-Conti ([2]) occupa le palais Granvelle durant la nuit du 26 janvier et la journée du lendemain.

Le propriétaire du palais Granvelle manifestait dès lors l'intention d'élever le prix du loyer de cet édifice, et la municipalité n'était pas disposée à y consentir. Le débat était devenu si vif, en 1712, que la Cour s'en émut et chargea l'intendant de la province de ménager un accommodement entre les parties. Ce fonctionnaire jugea que le meilleur accommodement était que la ville fît l'acquisition du palais Granvelle. Or, pour le magistrat de Besançon, qui ne sortait plus alors du suffrage populaire ([3]), les désirs de l'administration supérieure avaient presque force de loi. L'intendant négocia lui-même les conditions d'un traité de vente, qui fut signé le 14 août 1712. Par cet acte, la municipalité s'engageait à payer immédiatement 3,000 livres au comte de Saint-Amour, et à lui créer sur l'hôtel de ville une rente annuelle de 2,850 livres, représentant l'intérêt d'un capital de 57,000 livres. L'intendant, revenant à son rôle de délégué du souverain, félicita la ville de cette acquisition, comme de la meilleure affaire qu'elle eût jamais faite. Ces compliments étaient prématurés. Le fils du comte de Saint-Amour, Jacques-Philippe de la Baume, le prouva bientôt, en invoquant la coutume du retrait-lignager pour

---

([1]) Paul-Jules, fils unique d'Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, et d'Hortense Mancini, né le 25 janvier 1666, mort le 7 septembre 1731; — Félice-Charlotte-Armande, fille de Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, et de Marguerite-Félice de Levis-Ventadour, morte le 27 décembre 1730, âgée de 58 ans. (Moréri, *Dictionnaire historique*, édit. Drouet, t. VII, p. 383.)

([2]) François-Louis de Bourbon, petit-fils de Henri (2e du nom) prince de Condé, était né le 30 avril 1664 : il avait pris une part glorieuse aux campagnes de Louis XIV, et fut, en 1697, l'un des candidats au trône de Pologne; il mourut à Paris en 1709.

([3]) Voir notre exposé des *variations du régime municipal à Besançon*, dans les pièces justificatives de ce travail, no V.

se substituer à la ville dans le marché qu'elle venait de conclure; il attendit toutefois, avant d'agir, que les 3,000 livres eussent été versées dans la caisse paternelle. Le bailliage de Besançon, par un jugement du 13 septembre 1713, lui donna gain de cause; mais la ville en appella au parlement, tandis que l'intendant sollicitait l'intervention du chancelier de France. Cette double démarche décida Jacques-Philippe de la Baume à renoncer au bénéfice de la sentence du baillage ; mais son désistement ne fut pas gratuit. Pour acquérir un titre de propriété définitif, la ville dut faire le sacrifice des 3,000 livres payées comptant, et porter à 1,000 écus, soit en capital 60,000 livres, la rente primitivement stipulée. Cet acte additionnel fut passé le 3 août 1715.

Devenue propriétaire du palais Granvelle, la ville en améliora la distribution intérieure; mais elle ne tarda pas à retrouver largement le prix de ces sacrifices, en gagnant la bienveillance du gouverneur le plus éclairé et le plus paternel [1] qu'ait eut la province.

N'étant encore que gouverneur en survivance, le duc Marie-Joseph de Tallard vint au mois de février 1728 prendre possession de son département. En prévision de cette visite, la municipalité avait fait venir d'excellents vins de Champagne et de Bourgogne, ainsi que des bougies du Mans. Sensible à toutes les attentions dont il fut l'objet, le duc de Tallard se prit d'attachement pour la ville de Besançon [2], et ne cessa jusqu'à la fin de sa vie de lui en donner des preuves. Sous ce nouvel hôte, le palais Granvelle vit refleurir dans son sein les arts, les lettres et les sciences.

---

[1] A propos d'une légère contestation survenue entre le lieutenant de roi à Besançon et la municipalité, le duc de Tallard écrivait à cette dernière (5 août 1736) : « J'ay toujours beaucoup de peine, Messieurs, lorsqu'il est question de donner tort à quelqu'un. »

[2] Par une lettre du 18 février 1728, le maréchal de Tallard, gouverneur en titre, remerciait en ces termes la municipalité de l'accueil fait à son fils. « S'il est assez heureux pour que vous soyés contents de luy, je vous assure, Messieurs, qu'il l'est encore bien davantage de vous. Il ne me parle, depuis son arrivée, que de vos munificences, que de votre empressement à concourir à tout ce qui luy pouvoit estre agréable. »

Une Académie de musique s'était formée à Besançon en 1726 ; mais elle manquait d'un local suffisamment spacieux pour tenir ses assemblées. Sur la demande du président de Michotey, l'un de ses directeurs, le duc de Tallard s'empressa de lui accorder, dans le palais Granvelle, une grande pièce que la ville se chargea de restaurer.

Il n'existait pas à Besançon de promenade intérieure, et l'opinion publique désirait ardemment que le jardin du palais Granvelle reçût cette destination. C'était pour le jeune gouverneur une belle occasion de fonder sa popularité ; il la saisit avec empressement. « Messieurs, écrivait-il au magistrat le 12 février 1728, vous avez été témoins des vœux de toute la ville pour que mon père donnât son agrément à ce que l'on fît du jardin du palais Granvelle une promenade agréable et utile au public. Je lui en ai rendu compte dès les premiers moments de mon arrivée ; il est charmé de pouvoir contribuer à l'amusem nt de tout ce qu'il y a de considérable à Besançon, et il m'a chargé de vous dire que vous vissiez avec M. l'intendant ce qu'il conviendrait de faire. » Les travaux d'appropriation furent entrepris dès l'année suivante. Ils consistèrent d'abord dans l'abaissement de la terrasse et son raccordement avec le niveau général du sol, au moyen de décombres provenants de constructions privées. Puis on supprima la fontaine qui existait dans la cour, et l'on renforça de la sorte le jet d'eau du jardin : le trop plein du nouveau bassin, réuni à celui de la fontaine des Carmes, fut concédé au jardin botanique qui existait sur l'emplacement du théâtre actuel. Le public n'eut toutefois que le parcours des allées, et le jardin continua d'être amodié à un maraîcher, qui payait loyer au gouverneur de la province. Le duc de Duras, qui avait remplacé en 1756 le défunt duc de Tallard, concéda, deux ans plus tard, la jouissance viagère de ce revenu aux époux Plançon, ses anciens domestiques : aussi lorsque la ville voulut, en 1778, livrer aux promeneurs la totalité du terrain, fut-elle obligée de racheter le droit de la veuve Plançon, en lui constituant une rente viagère de 710 livres. On fit alors un nivellement complet du sol et l'on y disposa la plan-

tation régulière d'arbres qui a subsisté depuis. Quant à la sombre muraille qui clôturait le jardin Granvelle du côté des Carmes, elle fut abattue en 1783, époque où la ruelle ouverte en 1534 devint un prolongement de la rue de Traverse, aujourd'hui rue de la Préfecture. Le même intérêt de voirie fit démolir le pont couvert qui reliait le palais à l'église des Carmes, et l'on entoura ce dernier édifice de boutiques qui existent encore aujourd'hui; une portion de la maison Ludin, cette misérable dépendance du logis des Granvelle, dût être également sacrifiée pour l'élargissement de la rue. La pièce d'eau fut comblée en 1786, comme dangereuse pour les enfants; mais, en revanche, l'année 1789 vit s'élever, dans la partie basse de la promenade, un pavillon de style grec ayant pour enseigne : *Salon de rafraîchissements* (1).

Depuis la conquête française, une troupe de comédiens s'était établie à Besançon (2). Elle représentait dans une salle de la rue des Granges, dite le *Jeu-de-Paume;* mais ce local offrait le double inconvénient d'être trop étroit et de coûter fort cher : deux louis de location par semaine. Pour sortir de cette situation, les comédiens députèrent, en juin 1728, auprès du duc de Tallard, et ils en obtinrent l'autorisation de transformer en théâtre les appartements supérieurs de l'aile méridionale du palais Granvelle. Plus tard, en 1744, la ville acquit, moyennant 5,000 livres, le mobilier de la comédie; elle augmenta, en 1753, les dimensions de la salle, et celle-ci ne cessa d'abriter les représentations

(1) Les enrochements pittoresques et les cascatelles qui bordent la promenade, du côté du théâtre, ont été établis en 1860, avec les éléments d'une décoration analogue existant dans le jardin provisoire de l'exposition universelle qui venait de finir. Ces deux créations successives ont été l'œuvre de l'habile décorateur de nos promenades (M. Brice Michel). La statue en pierre, représentant le *Doubs*, qui couronne si heureusement les rochers de Granvelle, a été posée en 1864; elle a pour auteur M. Just Becquet, de Besançon.

(2) Voir une note sur les *origines du théâtre à Besançon*, dans nos pièces justificatives, n° VI.

scéniques que le 9 août 1784, jour de l'inauguration du monument spécial qui sert encore aujourd'hui de théâtre [1].

Marie-Joseph de Tallard avait reçu l'éducation la plus soignée. Sa famille le destinait à l'état ecclésiastique et l'avait déjà fait pourvoir d'un riche prieuré, lorsque la mort de son frère aîné, tombé glorieusement sur le champ de bataille d'Hochstet, vint lui imposer le devoir de changer de direction. Il lui restait néanmoins de sa vocation première un vif amour des études sérieuses et une disposition bienveillante envers ceux qui s'y livraient. L'une des conséquences de ce sentiment fut la création de notre Académie des sciences, belles-lettres et arts, reconnue par lettres-patentes du mois de juin 1752 et installée le 10 août de la même année. « Le public, écrivait un contemporain, a paru applaudir à un projet qui, en ouvrant à l'émulation une carrière brillante, nous procure le seul avantage que nous puissions envier à nos voisins, et qui, en réunissant en un même corps l'épée, la robe, les dignités et les talents, engage les différents ordres de cette province à contribuer à la perfection des connaissances humaines [2]. » Aux deux prix d'éloquence et d'histoire fondés par le duc de Tallard, la ville en ajouta un troisième pour récompenser les travaux relatifs aux arts utiles ; la distribution s'en faisait dans une séance solennelle qui avait lieu le jour de Saint-Louis. Depuis 1753 jusqu'en 1793, époque de sa suppression, l'Académie se réunit au palais Granvelle ; elle a réalisé ou provoqué, durant cette période, d'importants travaux d'histoire locale [3].

Une autre institution de première utilité, l'Académie de pein-

---

[1] Le théâtre de Besançon, l'une des meilleures productions de Claude-Nicolas Ledoux, occupe une grande place dans l'œuvre gravée de cet architecte, Paris, 1804, gr. in-fol.

[2] *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté* pour 1753, p. 93.

[3] Voir sur les origines de l'Académie de Besançon, le discours de présidence de M. Pérennès, prononcé le 28 janvier 1852 et inséré dans les *Mémoires* de cette compagnie.

ture et de sculpture, fonctionna au palais Granvelle pendant les dernières années de son existence. Elle avait été ouverte en 1774, sous les auspices de l'intendant de Lacoré, par les soins de deux artistes d'une valeur sérieuse et originale, le statuaire Luc Breton et le peintre Melchior Wyrsch. La révolution en fit une simple annexe de l'école centrale du département, et elle ne reprit une vie indépendante qu'en 1809, mais avec le titre beaucoup plus modeste d'Ecole municipale de dessin [1].

En supprimant la charge de gouverneur de la province, en dispersant les associations savantes, la Révolution avait fait le vide dans le palais Granvelle. Cet édifice tombait dès lors sous le coup de la loi du 10 août 1791, qui obligeait les communes à payer leurs dettes en aliénant ceux de leurs immeubles qui n'étaient plus affectés à des services publics. Mis en vente au mois de juillet 1793, le palais Granvelle fut adjugé pour la somme de 98,200 livres.

Madame Just Détrey, née Hérard, fille du principal adjudicataire, a eu l'immense mérite de considérer le palais Granvelle comme un dépôt sacré dont elle devait compte à ses concitoyens. Ayant résisté à toutes les offres de la spéculation privée pour conserver intact ce bel édifice, elle voulut un jour rendre sa succession liquide, et vint elle-même proposer à la ville de reprendre son ancienne propriété pour la somme de 350,000 fr. Le maire de Besançon, M. Clerc de Landresse, en homme de goût et d'intelligence, fit bon accueil à l'offre de Madame Détrey, et, ensuite d'un vote favorable du Conseil municipal, la ville fut autorisée, par une loi du 2 mai 1864, à réaliser cette acquisition et à en payer le prix en vingt annuités successives [2].

---

[1] Voir sur les débuts de l'Ecole de dessin de Besançon, *Melchior Wyrsch et les peintres bisontins*, par M. Francis Wey, dans les *Mémoires de la Soc. d'Em. du Doubs*, 3e série, t. VI, pp. 25-52.

[2] Cette loi, promulguée à la date du 21 mai 1864 et insérée au *Moniteur* du 18 juin suivant, est ainsi conçue :

« La ville de Besançon est autorisée à contracter l'engagement d'acquitter,

IV.

Destinées futures du palais Granvelle.

Dès 1841, M. l'architecte Delacroix présageait ainsi la destination que l'avenir réservait au palais Granvelle : « Il conviendrait, disait-il, que plus tard, dans un moment de prospérité, la commune rachetât cet édifice, regardé par tous les habitants comme le véritable palais du musée, du cabinet d'histoire naturelle, de la bibliothèque et de l'Académie (1). »

N'est-ce pas là, en effet, qu'est née notre bibliothèque, qu'ont été réunis les plus précieux joyaux de nos musées, qu'ont vécu et prospéré nos plus anciennes sociétés savantes ? Ces divers services, aujourd'hui disséminés et pourvus de locaux trop étroits, gagneraient beaucoup à être rapprochés et à vivre dans une atmosphère imprégnée de glorieux souvenirs.

« L'état des finances de la ville, disait naguère M. Clerc de Landresse à son Conseil municipal, ne permet pas de restaurer et de compléter immédiatement ce vieil édifice. Vous avez voulu seulement le sauver de la destruction, en empêchant la spéculation de s'en emparer. Quand vos charges auront diminué, vous pourrez consacrer ce palais à des usages publics (2). »

Un premier pas vient cependant d'être fait dans la voie de cette restauration si désirable. C'est la commande d'une statue du cardinal de Granvelle, destinée à la cour du palais (3). L'ini-

---

dans un délai de vingt ans, à partir de 1866, et sur ses revenus ordinaires, une somme de 350,000 francs, productive d'intérêts à 5 %, et représentant l'évaluation d'un immeuble dit palais Granvelle, dont l'acquisition a été approuvée par arrêté préfectoral. »

(1) A. Delacroix, *Notice sur le palais Granvelle*, dans les *Mémoires de la Soc. d'Em. du Doubs*, 1re série, t. II, 1842, p. 9.

(2) *Rapport du maire de Besançon au Conseil municipal, dans sa session de mai* 1864.

(3) Les journaux de couleur libérale et les feuilles protestantes ont blâmé le projet d'élever une statue au cardinal de Granvelle, en objectant

tiative du projet est venue de feu Charles Weiss, le doyen des bibliothécaires français, qui a généreusement affecté à cette distination une somme de 30,000 francs, fruit des épargnes d'une vie de 87 années, consacrée tout entière au culte des illustrations de notre province. Le Conseil municipal de Besançon s'est associé à l'entreprise par le vote de 10,000 francs. La statue en marbre blanc, confiée par Charles Weiss à l'habile ciseau de M. Jean Petit, représentera le cardinal dans son rôle politique, tandis que quatre génies en bronze, accolés au piedestal, symboliseront les diverses branches des arts, des lettres, des sciences et de l'industrie qu'il s'efforça de faire germer dans sa terre natale.

---

que cet homme d'Etat avait été l'un des agents de la politique sanguinaire de Philippe II. A cela nous répondrons que l'hommage dont il s'agit s'adresse beaucoup moins au premier ministre du roi d'Espagne qu'au bienfaiteur de la ville de Besançon et de la province de Franche-Comté; et ce dernier titre ne saurait être contesté au cardinal de Granvelle, nul n'ayant plus fait que lui pour l'avancement de ses compatriotes et pour répandre parmi eux le goût des choses de l'intelligence. Quant à son rôle politique, on ne l'a longtemps apprécié que d'après les pamphlets de ses ennemis; mais ses dépêches, depuis qu'elles sont connues, le font voir sous un tout autre jour : il en ressort que Granvelle fut l'adversaire déclaré de toutes les mesures violentes décrétées par son maître, et qu'il usa de tout son pouvoir pour en adoucir l'exécution. Ce témoignage lui est rendu par un écrivain protestant, également dévoué à ses croyances religieuses et à la vérité de l'histoire, qui avait fait son opinion sur le cardinal de Granvelle dans une étude approfondie de sa correspondance. Un jugement aussi bien fondé est la meilleure réfutation des clameurs qui se sont produites à propos de la statue; nous le reproduisons dans nos pièces justificatives (n° VIII).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Mémoire de la nativité des enffans de monseigneur Nicolas Perrenot, chevalier, seigneur de Grandvelle, etc., et de madame Nicole Bonvallot, sa femme.

(Papiers Granvelle, *Mémoires*, t. XXXIII, fol. 347 *bis*.)

Le premier fut ung filz ([1]) qui nesquit le XXII du moys de may l'an 1514, baptisé sur les fons de Saint-Mauris à Besançon, levé sur iceulx par messire Antoine de Vergy, archevesque dudit Besançon, et par mademoyselle Buétry Bonvallot, seur de ladite dame;

Le second fut une fille ([2]) que nesquit le second de septembre 1515, nommée Jehanne, levée sur lesdits fons par le sieur de Champagney, père de ladite dame, et par mademoyselle Jehanne Ferreul;

Le tiers fut une fille que nesquit le XVIe de jullet l'an 1516, que eust nom Marguerite ([3]), et fut levée sur lesdits fons par le sieur Françoys d'Arboys, seigneur de Morvillers, et dame Marguerite Marceret, mère de ladite dame;

Le quart fut ung filz, qui nesquit le XXVIe d'aoust l'an 1517 et eust nom Antoyne ([4]), levé sur lesdits fons par messire Antoyne de Baulmotte, prieur commendataire de Saint-Ultrich, et par madamoyselle Jehanne d'Esternol;

---

(1) Mort enfant.
(2) Morte enfant.
(3) Mariée à Jean d'Achey, baron de Thoraise.
(4) C'est le cardinal de Granvelle.

Le cinquiesme fut une fille que nesquit le xxIIII de mars l'an 1518, que eust nom Estienette ([1]), levée sur lesdits fons par messire Léonart de Gruyères et dame Estienette Philebert, mère dudit seigneur de Grandvelle ;

Le sixiesme fut une fille nommée Henriette ([2]), que nesquit le xvIII[e] de mars l'an 1519, levée sur lesdits fons par messire Quantin Vicquot et damoyselle Henriette ;

Le septiesme fut ung filz nommé Thomas ([3]), qui nesquit le IX[e] de jung l'an 1521, et fut levé sur lesdits fons par messire Thomas Michelout et dame Ysabel de Chauviré, à Besançon ;

Le huyttiesme fut une fille nommée Jacqueline ([4]), que nesquit le xxvIII de novembre l'an 1522, à Besançon ;

Le neufviesme fut ung filz nommé Hiérosme ([5]), qui nesquit le xIIII de may l'an 1524, à Besançon, et fut baptisé à Saint-Jehan-le-Grand ;

Le dixiesme fut Marguerite ([6]), que nesquit à Malines le xx[e] d'octobre l'an 1525 ;

Le xI[e] fut une fille nommé Anne ([7]), que nesquit à Malines l'an 1526, le cinquiesme de janvier ;

([1]) Mariée à Guyon Mouchet, seigneur de Châteaurouillaud.

([2]) Mariée à Claude Le Blanc, seigneur d'Ollans, gruyer du comté de Bourgogne.

([3]) Héritier des biens patrimoniaux des Granvelle, il remplit avec succès plusieurs ambassades en France, en Allemagne et en Angleterre ; c'est à lui que Philippe II dut le succès des négociations qui aboutirent à son mariage avec la reine de la Grande-Bretagne ; il était majordome du roi d'Espagne, son capitaine dans la ville de Besançon, et eut l'insigne honneur de tenir sur les fonds du baptême, avec Hélène de Brederode son épouse, l'un des enfants de l'empereur d'Allemagne ; il mourut en 1571.

([4]) Morte enfant.

([5]) Gouverneur du prince d'Orange, puis colonel du régiment de ce seigneur, il fut aimé de la fille du marquis de Bade et en eut un fils naturel, nommé Octavio, qu'il légitima ; il mourut d'une blessure reçue au siége de Montreuil, en 1554.

([6]) Cette seconde fille du nom de Marguerite épousa en premières noces Antoine de Laubépin, baron de l'Aigle, et en deuxièmes noces Ferdinand de Lannoy, troisième fils du vice-roi de Naples.

([7]) Mariée à Marc de Beaujeu, seigneur de Montot.

Le XIIe fut une fille nommée Laurence ([1]), que nesquit à Besançon le IIIe de mars l'an 1527;

La XIIIe portée fut de deux : une fille nommée Françoyse, qui mourut au bout de six moys, et ung filz nommé Charles ([2]), qui nesquirent tous deux à Bruxelles le IXe de janvier 1531;

Le XVe enfant fut Frédériq ([3]), qui nesquit à Barcellone le second d'avril l'an 1536, que fut levé là sur les fons par monseigneur le duc Frédériq palatin et madame la contesse de Trevente.

Extraict (par le cardinal) d'ung escript faict de la main de ladite dame (sa mère).

II.

Lettre d'Eléonore d'Autriche, reine douairière de France, au chancelier de Granvelle.

(Papiers Granvelle, suppléments.)

Monsieur de Granvelle, ces jours passez il pleust à Dieu prandre à sa part le feu roy monsieur mon mary ([4]), duquel je sens la mort bien grandement et laquelle m'est bien dure à comporter par l'ennuict que j'en reçois avec bien grande raison. Son trespas m'a meu vous envoyer le pourteur de cestes, affin d'avoir vostre bon advis sur aulcunes choses que me concernent, desquelles l'ambassadeur de l'empereur mon seigneur ([5]) vous

---

([1]) Elle épousa successivement Claude de Chalans, baron de Verjon, et Pierre de Montluel, baron de Châteaufort.

([2]) Entré dans les ordres, il fut membre du conseil privé des Pays-Bas, trésorier du chapitre d'Utrecht et abbé-commendataire de Faverney en Franche-Comté; il mourut en 1567.

([3]) Gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, gouverneur d'Anvers, chef des finances en Flandres, il avait épousé Constance de Berkem et n'en eut qu'une fille, nommée Hélène, qui porta l'héritage des Granvelle dans la famille de La-Baume-Saint-Amour; il mourut vers l'année 1601.

([4]) François Ier, mort au château de Rambouillet, le 31 mars 1546.

([5]) Jean de Saint-Mauris, beau-frère du chancelier Granvelle.

advertira bien au long, auquel je vous prie en respondre bien amplement, vous asseurant, monsieur de Granvelle, que je aurez bien bonne souvenance non seulement de voz peinnes, mais de la sincérité de laquelle je sçais vous avez tousjours procéder et estes employer en tous mes affaires, lesquelx je vous recommande avec l'asseurance que je vous donne que je n'en demeurerez ingrate envers vous, me remectant au reste à ce que plus au long vous entendrez par ledit ambassadeur, priant le Créateur vous donner en très bonne santé longue vie. Dois Poissy, ce VI[e] d'apvril 1546.

LÉONOR.

III.

Lettre d'Antoine Perrenot, évêque d'Arras, à son frère Thomas, sur les funérailles du chancelier de Granvelle, leur père.

(Papiers Granvelle, suppléments.)

Mon frère, après vous avoir escript ce que mes lettres d'hier contenoient, sachant l'empereur que l'on vouloit pourter le corps en Bourgoingne, il fit enquérir quelles cérémonies l'on y feroit, disant qu'il vouloit que l'on luy fît honorable pompe, luy ayant faict de si grandz services et longuement avec si grande loyaulté; et, pour obéyr à son commandement, l'on a dressé le billet qui va avec ceste, que Sadicte Majesté a trouvé bon, et en a esté le compilateur le contrerôleur Wandenesse ([1]), et madame ([2]) s'est résolue d'ainsi le faire, et que le corps se porte à

([1]) Jean Vandenesse, né à Gray vers la fin du XV[e] siècle, fut pendant 37 ans contrôleur ou surintendant de la maison de Charles-Quint, et remplit la même fonction auprès de Philippe II jusqu'en 1560; son *Journal des voyages de l'empereur Charles-Quint et du roi Philippe II*, qu'il dédia au cardinal de Granvelle, a été publié par la Commission royale d'histoire de Belgique.

([2]) Nicole Bonvalot, veuve du chancelier et mère du cardinal.

Baulprey ([1]), comme du commencement j'avoye escript, et qu'il se garde là en l'esglise jusques après que madame sera arrivée que l'on fera le service. Et, ce pendant, il fera bien que vous donnez ordre que l'on face les groz ouvraiges pour la chappelle ardent, et les lanbourdes avec les escueltettes, et les chandoiles, et les robbes pour les povres que madame entend de choisir à sa venue, en prenant aulcuns de la ville, aultres des subjectz, de povres mesnaiges nécessiteux et non de ceulx qui vont quettant par ville. Et dadvantaige faut-il que je vous déclare que ce qu'il ([2]) dit de pale ([3]) sur la litière n'est pale ny baldaquin, mais seullement ung drap de velour noir qui couvre la litière jusques ung peu plus bas que les brancars; et la couverte de drap va, comme l'escript contient, jusques à terre. Puisque ainsi est, laissant ordre, afin que monsieur de Luxeul ([4]), mon oncle, face recepvoir le corps sans mistère en l'esglise dudict Beaulprey, et ausdictz groz ouvraiges, il me semble que vous debvez partir, vous mectant en deul et vos genz, pour venir rencontrer madame le plus loing que vous pourrez, par le chemin que vous l'amenastes dernièrement, puisque, comme je vous ay escript, c'est celluy qu'elle a délibéré de prandre. Demain, à neuf heures, se fait le service en la grande esglise : monsieur l'Electeur de Mayance ([5]) et les aultres estatz ([6]) ont supplié Sa Majesté qu'elle print bien qu'ilz y entrevinssent, recongnoisçans la grande obligacion qu'ilz doibvent au bon deffunct pour tant de penne qu'il a prins aux affaires d'icelluy; et n'y a prince ny ambassadeur

---

([1]) Eglise collégiale, située sur la commune de Thise (canton de Marchaux, arrondissement de Besançon).

([2]) *Il*, c'est-à-dire le billet.

([3]) Synonyme de dais.

([4]) François Bonvalot, beau-frère du défunt, qui avait occupé avec distinction, de 1530 à 1532, le poste d'ambassadeur de Charles-Quint près la cour de France, était à la fois abbé de Luxeuil, de Saint-Vincent de Besançon et doyen de Beaupré.

([5]) Sébastien de Heusenstam, archevêque de Mayence de 1545 à 1555.

([6]) C'est-à-dire les autres princes ou ambassadeurs allemands présents à la diète.

qui m'ayent envoyé condoloir ou venu en personne. J'ai faict faire desseing de la chappelle ardante, afin que l'on voye comme l'on l'entend : ne sçay s'il sera achevé devant que le pourteur parte, que je fais haster, afin qu'il arrive quant à quant à Griesbech [1] ou tost après fin que vous ne faictes. Quant à la forme de l'anterrement, deseing sur mes aultres lettres, je suis pour le présent enveloppé de tant de choses, outre le trouble de l'esperit que la grande perte me donne, que je ne vous puis faire ceste plus longue, à laquelle j'adjousteray seullement mes très affectueuses recommandations, sans oblier ma seur vostre bonne femme, priant le Créateur qu'il vous doint, mon frère, l'entier accomplissement de vos désirs.

D'Ausbourg, le xxixe d'aoust 1550.

Vostre à jamais melleur frère,

L'Evesque d'Arras.

A Monsieur de Chantonay, mon très chier frère.

---

[1] Griesbach ; il y a deux bourgs de ce nom dans la Bavière (Bas-Danube).

IV.

Inventaire des meubles de la maison de Granvelle [1]

(Manuscrit de la bibliothèque de Besançon.)

Pourtraictz tant d'hommes que de femmes, peysages et aultres peintures, de l'haulteur et largeur qu'elles sont au pied romain.

Premièrement un peysage de Peeter Stevens [2], de deux piedz unze polces d'haulteur et de largeur de quattre piedz et trois polces, avec molure dorée, nº 1.

Peysage de Peeter Stevens, de haulteur de deux piedz et un polce et de largeur deux piedz treize polces, molure dorée, nº 2.

Aultre peysage de Peeter Stevens, de largeur de deux piedz neufz polces et de haulteur d'un pied douze polces romains, avec sa molure dorée, nº 3.

Peysage de Peeter Stevens, de haulteur d'un pied douze polces et demy et de largeur de deux piedz dix polces, avec molure dorée, nº 4.

Peysage de Peeter Stevens, d'haulteur d'un pied neufz polces et de largeur de deux piedz six polces, avec molure dorée, nº 5.

---

(1) Cet inventaire fut fait en 1607, immédiatement après la mort de François Perrenot, le dernier descendant par les mâles de la famille du chancelier Granvelle. Il existe deux rédactions de ce document : l'une purement descriptive, l'autre descriptive et estimative. La première offrait, au point de vue de ce travail, l'avantage de citer les noms des artistes auteurs des peintures : aussi notre extrait devant se borner aux objets d'art proprement dits, n'avons-nous pas hésité à le lui emprunter. La seconde version est beaucoup plus détaillée sur le compte des meubles meublants et des livres; M. Gachard en a publié des fragments dans le 4e volume (1862) de la 3e série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, à la suite d'une très intéressante dissertation sur le scandaleux procès qui suivit la mort du fils unique de Caroline d'Autriche.

(2) Steevens (Pierre), de Malines, peintre et graveur, florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle.



Peysage de Peeter Stevens, d'haulteur d'un pied dix polces et de largeur de deux piedz cinq polces, molure dorée, nº 6.

Peysage de Peeter Stevens, d'haulteur d'un pied huict polces et large d'un pied quinze polces et demy, avec molure dorée, nº 7.

Peysage de Peeter Stevens, d'haulteur d'un pied six polces et de largeur deux piedz et un polce, molure dorée, nº 8.

Peysage de Gilis Coninxloo (1), d'haulteur d'un pied quinze polces et de largeur de deux piedz sept polces, molure dorée, nº 9.

Peysage de Gilis Coninxloo, d'haulteur d'un pied quatorze polces et de largeur deux piedz sept polces, molure dorée, nº 10.

Peysage de Gilis Coninxloo, d'haulteur d'un pied treize polces et de largeur deux piedz sept polces, molure dorée, nº 11.

Peysage de Gilis Coninxloo, d'haulteur d'un pied quattre polces, large de deux piedz deux polces, molure dorée, nº 12.

Peysage de Gilis Coninxloo, d'haulteur d'un pied sept polces, large de deux piedz, molure dorée, nº 13.

Peysage de Thobias Stimmer (2), d'haulteur d'un pied treize polces, large de deux piedz et demy, molure dorée, nº 14.

Peysage de Thobias Stimmer, d'haulteur d'un pied treize polces et de largeur de deux piedz et demy, avec molure dorée, nº 15.

---

(1) Coninxloo (Gilles de), né à Anvers en 1544, habita longtemps la France et l'Allemagne, puis revint dans les Pays-Bas; il mourut dans les premières années du XVIIe siècle, avec la réputation du meilleur paysagiste de son temps. Ses paysages, souvent ornés de figures et d'animaux par Martin van Cleef, sont encore recherchés.

(2) Stimmer (Thobie), né à Strasbourg vers 1550, vécut longtemps du produit des fresques dont il décorait les façades des maisons, tant dans sa ville natale qu'à Francfort; il eut depuis à peindre de grandeur naturelle toute la série des margraves de Bade; revenu enfin à Strasbourg, il s'y adonna presque exclusivement à mettre sur bois des dessins que gravait ensuite son frère Jean-Christophe.



Peysage de Lucas Valkemborch [1], d'haulteur d'un pied douze polces, large de deux piedz trois polces, molure dorée, nº 16.

Peysage de Lucas Valkemborch, d'haulteur d'un pied douze polces, large de deux piedz quattre polces, molure dorée, nº 17.

Peysage de Lucas Valkemborch, d'haulteur d'un pied douze polces et large de deux piedz quattre polces, molure dorée, nº 18.

Peysage de Lucas Valkemborch, d'haulteur d'un pied unze polces, large de deux piedz deux polces, molure dorée, nº 19.

Tour de Babilonne de Gilis Valkemborch, d'haulteur d'un pied six polces, large de deux piedz quattre polces et demy, molure dorée, nº 20.

Peysage de Lucas Valkemborch, d'haulteur de douze polces, large d'un pied six polces et demy, molure dorée, nº 21.

Peysage de Lucas Valkemborch, d'haulteur de treize polces et large d'un pied deux polces et demy, molure dorée, nº 22.

Peysage de Lucas Valkemborch, d'haulteur de douze polces et tier, large d'un pied sept polces et un tier, molure dorée, nº 23.

Peysage de Lucas Valkemborch, d'haulteur de douze polces et un quart, large d'un pied six polces, molure dorée, nº 24.

Peysage de Martin Valkemborch, d'haulteur de neufz polces et demy et large de treize polces, molure dorée, nº 25.

Peysage de Valkemborch, d'haulteur de treize polces, large d'un pied et demy polce, molure noire, nº 26.

Peysage de Lucas Valkemborch, d'haulteur d'unze polces et large de quatorze polces, molure dorée, nº 27.

Peysage en rond de Lucas Valkemborch, ayant de diamètre neufz polces et un tier, molure dorée, fait à destrampe, nº 28.

---

[1] Valckemburg (Luc et Martin), frères, nés à Malines vers 1530, ont travaillé longtemps en société. Luc excellait dans le paysage enrichi de figures; Martin faisait seulement le paysage. Eloignés des Pays-Bas par les troubles, ils travaillèrent beaucoup sur les bords du Rhin et de la Meuse : Luc mourut à Lintz, et Martin à Francfort.



Peysage à destrampe de Lucas Valkemborch, ayant de diamètre neufz polces et un tier, avec sa molure dorée, nº 29.

Peysage à destrampe de Lucas Valkemborch, ayant de diamètre neufz polces et un tier, avec sa molure dorée, nº 30.

Peysage de Adrian de Wert (1), ayant en diamètre neufz polces, molure dorée, nº 31.

Peysage de Adrian Wert, d'haulteur de quatorze polces un tier et large d'un pied deux polces, molure dorée, nº 32.

Peysage de Adrian Wert, d'haulteur de deux piedz cinq polces et de largeur de deux piedz treize polces, molure dorée, nº 33.

Peysage de Fédérich Walkemborch, en toille, d'haulteur d'un pied dix polces deux tiers, large de deux piedz, avec sa molure de nouhier, nº 34.

Peysage de Fédérich Walkemborch, fait sur toille, d'haulteur de deux piedz six polces, large de trois piedz unze polces, molure de nouhier, nº 35.

Peysage d'une Nostre-Dame allant en Egypte, du vieux Pierre Breughel (2), d'haulteur d'un pied quattre polces, large d'un pied treize polces et demy, avec sa molure dorée, nº 36.

Peysage d'un Jonas, de Breughle, d'haulteur d'un pied et un polce et large d'un pied dix polces et un quart, sa molure dorée, nº 37.

Peysage sur planche de cuivre de Pierre Breughel (3), d'haulteur de quatorze polces, large d'un pied trois polces et un tier, molure de nouhier, nº 38.

---

(1) Weerdt (Adrien de), né à Bruxelles vers 1510, imita d'abord les paysages de François Mostaert, puis adopta la manière du Parmesan et s'adonna dès lors à la peinture d'histoire; forcé de quitter Bruxelles en 1566, à cause des troubles, il se retira à Cologne où il mourut jeune.

(2) Breughel (Pierre), dit *le Vieux* ou *le Drôle*, né aux environs de Bréda dans les premières années du xvie siècle, commença par diriger à Constantinople une fabrique de tapisserie, et mit à profit ses voyages à travers la France et l'Italie pour recueillir des vues; il finit par s'établir à Anvers, où il produisit une immense quantité de paysages, de fêtes villageoises, de scènes historiques, et mourut à Bruxelles en 1570.

(3) Fils du précédent et du même prénom que lui, il fut surnommé

polces, large de douze polces et un tier, molure de nouhier noir avec sa couverte et une boucle d'argent, nº 46.

Peysage de Marcus Gherart [1], d'haulteur de sept polces et un cinquième, large de neufz polces et demy, molure dorée, nº 47.

Peysage à destrampe de Marcus Gherart, d'haulteur de sept polces et un tier, large de neufz polces un tier, molure dorée, nº 48.

Peysage de Hans Breughel, d'haulteur de sept polces et large de neufz polces, avec sa molure dorée, nº 49.

Peysage de Hans Breughel, d'une poissonnière de mer avec ses petites figures, d'haulteur de huict polces et un cinquième, large de neufz polces deux tiers, avec sa molure dorée, nº 50.

Peysage de Frans Mostaert [2], d'haulteur de sept polces et un tier, large d'unze polces un tier, avec sa molure dorée, nº 51.

Peysage d'hiver, de Gilis Mostaert [3], d'une Nostre-Dame allant en Egypte, d'haulteur d'un pied deux polces, large d'un pied neufz polces deux tiers, molure dorée, nº 52.

Peysage d'un feu, pillage et escarmouche, de Gilis Mostaert, d'haulteur d'un pied sept polces et demy, large d'un pied quattre polces, molure dorée, nº 53.

Peysage de Gilis Mostaert, historié d'une poissonnière de mer, d'haulteur de neufz polces et quart, large de huict polces un quart, molure dorée, nº 54.

Peysage de Gilis Mostaert, d'haulteur de huict polces et un tier, large d'austant, avec sa molure dorée, nº 55.

Peysage, sur planche de cuivre, de Gilis Mostaert, d'un feu

---

(1) Gérard (Marc), né à Bruges en 1521, mort en Angleterre en 1590, eut la réputation d'un artiste universel, ayant peint et gravé avec un égal succès l'histoire, le paysage, le portrait et l'architecture.

(2) (3) Mostaert, François et Gilles, frères jumeaux, nés à Hulst, près Anvers, vers 1520, collaboraient le plus souvent, le premier faisant le paysage, le second les figures; François mourut dans la fleur de l'âge, et Gilles très vieux, en 1601.



nocturne, historié d'un monastère de religieuses, d'haulteur de treize polces et demy, large de deux piedz deux polces et un quart, molure de nouhier, nº 56.

Peysage d'une nuict, historiée du camp d'Holofernus, de Henry al de Chouette [1], d'haulteur et largeur de quinze polces, sa molure dorée et jaspée, nº 57.

Peysage d'un feu, de Henric de la Chouette, rond, tenant en son diamètre douze polces, avec sa molure dorée, nº 58.

Peysage rond, de Henry la Chouette, historié d'une tentation de sainct Anthoine, contenant en rond, avec sa molure dorée, huict polces, nº 59.

(Manque le nº 60.)

Peysage d'Henric la Chouette, historié de Loth, tenant en diamètre unze polces et quart, nº 61.

Peysage d'une tentation de sainct Anthoine, de Henry la Chouette, d'haulteur de treize polces et demy, large d'un pied trois polces et demy, sans molure, nº 62.

Peysage de Jacques Savery [2], avec une feuille transparante dessus, d'haulteur de quattre polces et un cinquième, large de sept polces et un tier, molure dorée, nº 63.

Une Nativité et seize actes de la Passion allentour d'icelle, de Gilis Mostaert, contenant le tout d'haulteur trois piedz sept polces et demy et de large deux piedz quinze polces, molure dorée, nº 64.

Un Dieu de pitié assis en peysage, de la main de Gilis Mostaert, d'haulteur d'un pied dix polces et demy, large d'un pied cinq polces et demy, avec sa molure dorée, nº 65.

---

[1] Il s'agit de Hendrick van Steenwyck (le vieux), ainsi appelé du nom de la ville où il naquit en 1550, et que l'on traduisait en France par *la Chouette,* à cause de l'analogie de ce nom avec le mot hollandais *steenvil* qui signifie *chouette :* ce peintre est surtout connu par ses vues de villes et villages et ses intérieurs d'église; il mourut à Francfort en 1604.

[2] Peintre médiocre de la ville de Courtray, il n'est guère connu que pour avoir été le premier maître de son fils Roland, l'un des meilleurs paysagistes de l'école flamande.

Une Nativité en peysage d'hyver, de Gilis Mostaert, d'haulteur d'un pied trois polces, de large d'un pied neufz polces, sa molure de racine de bois mabré, nº 66.

Une Magdalenne, de Gilis Mostaert, en une grotte, d'haulteur d'un pied et demy et large d'un pied et un polce, sa molure dorée, nº 67.

Un Crucifix avec une Magdalenne, de Gilis Mostaert, d'haulteur d'un pied dix polces et demy, de largeur unze polces et demy, molure noire, nº 68.

Une saincte Suzanne avec les deux viellardz, sur de la toille, d'haulteur de trois piedz et quatorze polces, large de trois piedz, de la main de Hans von Achez [1], molure de nouhier, nº 69.

Un Christ pourtant sa croix, accompagné de peuple, de la main de Hans von Achez, d'haulteur d'un pied six polces et demy, large de deux piedz, avec sa molure dorée, nº 70.

Le pourtraict de Hans von Achez fait de sa main, d'haulteur d'un pied unze polces, large d'un pied trois polces, molure dorée, nº 71.

Une Résurrection du Lazare, de la main de Rhoteramer. d'haulteur de quatorze polces et demy et large d'un pied deux polces, sur lame de cuivre, sa molure d'ébenne, nº 72.

Un bain de Diane avec ses Nymphes, de maistre Henric [2] et le peysage de Peeter Breughel, sur planche de cuivre, d'haulteur d'un pied et large d'un pied et demy et un quart de polce, sa molure de nouhier, nº 73.

Une Nostre-Dame tenant Jésus, de la main de maistre Henric, d'haulteur de demy pied et large de cinq polces et demy, avec la molure en planche d'ébenne et deux petites boucles d'argent, nº 74.

Une Nostre-Dame tenant son enffant dormant, de la main du

---

[1] Achen (Jean van), né à Cologne en 1556, peintre religieux et portraitiste distingué, passa la plus grande partie de sa carrière au service des empereurs d'Allemagne.

[2] Hendrick van Steenwyck (le vieux), déjà cité dans ce document, collabora fréquemment, en effet, avec Breughel.

Corregio [1], d'haulteur d'un pied sept polces, large d'un pied deux polces, avec sa molure dorée, nº 75.

Une Nostre-Dame copiée de la précédente, de haulteur d'un pied treize polces, large d'un pied six polces, sa molure d'ébenne, nº 76.

Une saincte Catherine assise sur sa rouhe, estant avec deux petitz anges, de la main du Corregio, d'haulteur de quinze polces et large de douze polces et demy, molure de bois, nº 77.

Une teste de vieillard en un ovale, sur toille colée sur du bois, de la main de Jacques de Bacher [2], d'haulteur de deux piedz six polces, large d'un pied dix polces, sans molure, nº 78.

Une teste de femme dans un ovale, sur toille colée sur bois, de la main de Jacques de Bacher, d'haulteur de deux piedz six polces et large d'un pied dix polces, sans molure, nº 79.

Les dix mil Martyrs d'Albert Durez [3], d'haulteur de trois piedz cinq polces et large de trois piedz, molure d'ébenne, nº 80.

Une estude de femmes nues, de la main de Jacques Bacher, d'haulteur de deux piedz, large de deux piedz neufz polces et demy, nº 81.

Une Nostre-Dame entortillant son enffant sur un berceau, de la main du Corregio, faite en toille, d'haulteur de trois piedz douze polces, large de deux piedz six polces, molure de nouhier, nº 82.

Trois testes de femme tenans un livre de musique, de la main de Frans Flores [4], d'haulteur d'un pied six polces et demy, large d'un pied quatorze polces et un tier, molure dorée, nº 83.

Une teste de Bachus, de Frans Flores, d'haulteur d'un pied et

---

(1) Allegri (Antonio), dit le Corrège, l'un des princes de la peinture, né à Corregio en 1494, y mourut en 1534.

(2) Backer (Jacques de), né à Harlingen en 1608, mort en 1641, peintre d'histoire et de portraits, l'un des bons coloristes de l'école flamande.

(3) Durer (Albert), l'une des gloires de l'école allemande, naquit à Nuremberg le 20 mai 1471 et y mourut le 6 avril 1528.

(4) François de Vriendt, dit Frans-Floris, né à Anvers en 1520 et mort en 1570, fut appelé de son temps le *Raphaël des Flamands*.

douze polces, large d'un pied six polces, sa molure de bois de chasne, nº 84.

Une teste de Cérès, de la main de Frans Flores, d'haulteur d'un pied douze polces, de largeur un pied six polces, sa molure de chasne, nº 85.

Une Nostre-Dame tenant son enffant, d'haulteur d'un pied et treize polces, large d'un pied cinq polces et demy, le dessus fait en arc rond, la molure dorée, de la main d'un vieux maistre, nº 86.

Le pourtraict d'une femme, de la main de Jean Pietro Silvio [1], d'haulteur de trois piedz moings un polce, large de deux piedz et demy, la molure dorée, fait sur toille, nº 87.

Un vase sur lequel y a diverses fleurs, de la main d'un vieux maistre, d'haulteur d'un pied un polce et demy, large de treize polces et demy, sa molure de racine mabrée, nº 88.

(Manque le nº 89.)

Pourtraict d'un enffant nud couché, de la main du Titian [2], d'haulteur d'un pied neufz polces, large de deux piedz un polce, sa molure noire, nº 90.

Peinture d'une femme avec un Cupido tenant un miroir, de la main d'un Titian, d'haulteur de quattre piedz deux polces, large de trois piedz neufz polces, molure de nouhier, nº 91.

Assassin, de la main de Martin van Chlefz [3], d'haulteur d'un pied neufz polces, large de deux piedz sept polces, molure dorée, nº 92.

Une perspective d'église, de Henrich Steenvichk, les figures

---

(1) Silvio (Jean-Pierre), né à Venise vers 1500, fut un des plus habiles imitateurs du Titien.

(2) Vecellio (Tiziano), dit le Titien, né au bourg de Pieve (ancienne province de Cadore) en 1477, mort le 27 août 1576; c'est la grande illustration de l'école vénitienne.

(3) Cleef (Martin van), né à Anvers vers 1510 et mort vers 1560, est connu par ses petits tableaux de genre, dans lesquels son frère Henri faisait le paysage.



estant de la main de Gilis Mostaert, d'haulteur d'un pied et demy, large d'un pied six polces, sa molure doré, n° 93.

Histoire d'un rapt de Menelaus, de la main de Féderich Lambertus [1], d'haulteur de trois piedz sept polces, large de quattre piedz et demy, avec sa molure de nouhier, n° 94.

Un enffant de Geronimus Bos [2], d'haulteur d'un pied douze polces, large de deux piedz six polces, sans molure, n° 95.

Peysage avec mesnagerie, de la main du Bassand [3], d'haulteur de quattre piedz quattre polces et large de six piedz moings un polce, fait sur toille, avec sa molure de nouhier, n° 96.

L'Adoration des trois Roys, avec une Nativité et une Fuite en Egypte sur les deux portes, de la main d'un vieux maistre, d'haulteur de deux pieds moings demy polce, large de douze polces, les molures dorées, n° 97.

Une Prudence, de la main de Stadamus [4], d'haulteur d'un pied sept polces et demy, large d'un pied, la molure dorée, n° 98.

Un Dieu de pitié, de Joannes Mobeuge [5], d'haulteur de douze polces un tier, large de neufz polces et un tier, ses molures noires, n° 99.

Le pourtraict de monsieur le comte et la damoiselle Gaille peinte en fruictière, sur toille, d'haulteur de quattre piedz et

---

(1) Zustris (Frédéric), appelé par Vasari Federigo di Lamberto, originaire d'Amsterdam, avait choisi Florence pour patrie ; il fut l'un de ceux qui décorèrent le catafalque de Michel-Ange, en 1564.

(2) Bos (Jérôme), né à Bois-le-Duc vers 1450, est l'un des plus anciens peintres à l'huile.

(3) Ponte (Jacopo da), dit le Bassan du lieu de sa naissance (Bassano), né en 1510 et mort en 1592, fut l'un des peintres les plus féconds de l'école vénitienne.

(4) Strada (Jean), né à Bruges en 1536, adopta l'Italie pour patrie et y laissa nombre de beaux ouvrages ; il mourut à Florence le 3 novembre 1605.

(5) Mabuse (Jean van), né à Maubeuge (Hainaut) vers 1470, mort à Anvers en 1532, fut l'un de ceux qui importèrent d'Italie dans les Pays-Bas les vrais principes de l'art.

large de trois piedz quattre polces, de la main de Flores, molure de nouhier, nº 100.

Pourtraict de Geronimus Bos, d'haulteur de demy pied, large de six polces, molure dorée, nº 101.

Une chauve-souriz, d'haulteur de sept polces, large de douze polces, molure de bois noir, nº 102.

Une Nostre-Dame, sur lame de cuivre, d'Albert Durez, gravée, d'haulteur de sept polces deux tiers, large de cinq polces, moulure d'ébenne, nº 103.

Une Nostre-Dame, d'Albert Durez, gravée sur lame de cuivre, haulte de demy pied, large de cinq polces et demy, molure d'ébenne, nº 104.

Un vase plain de fleurs, de aluminature, de Oufz Neglez [1], haulte de sept polces et demy, large de six polces, couvert d'un verre, molure d'ébenne ayant sa bouclette d'argent, nº 105.

Une danse d'enffans, d'aluminature, de Stevan van Castel, haute de six polces, large de quattre polces et demy, avec sa molure d'ébenne, couverte d'un verre, sa bouclette d'argent, nº 106.

Une Nostre-Dame de bas-reliefz d'argent ciselé, d'haulteur de neufz polces et demy, large de six polces deux tiers, sa molure et fond derrier d'ébenne, son attache d'argent ciselé d'une teste d'un chérubin, et sa couverte d'ébenne, nº 107.

Une escrevice, de la main de George Fleghle, d'haulteur de quattre polces, large d'un pied six polces et demy, molure noire, nº 108.

Testes d'un asne, d'un chien, d'un renard, conny d'Inde et de chat, de la main du vieux Puerbus [2], haultes d'un pied trois

---

[1] Hœfnægbel (Georges), né à Anvers en 1545 et mort à Vienne en 1600, peignit d'abord à la gouache, genre que notre inventaire appelle *aluminature*; il apprit ensuite la peinture à l'huile, sous la direction de Jean Bol, et rendit avec succès le portrait, le paysage et les fleurs.

[2] Porbus (François) dit *le Vieux*, portraitiste estimé, non moins habile peintre d'animaux, naquit à Bruges en 1540 et mourut à Anvers en 1584.



polces et demy, large d'un pied quattre polces, molure noire, n° 109.

Teste d'une femme pourtant barbe, de la main de Guillaume Chayez [1], haulte d'un pied et un polce, large de quatorze polces, sa molure noire, n° 110.

Une teste de jeune-homme en porfile, haulte d'un pied un polce, large de treize polces, avec sa molure noire, n° 111.

Une teste de chien blanc, de Pœurbus, haulte de douze polces et austant de large, molure noire, n° 112.

Un pourtraict d'une Diane, d'un maistre italien, sur lame de cuivre, haulte de quatorze polces et demy, large de neufz polces, molure noire, n° 113.

Un Bacchus avec un petit Satyre fait à la plume sur parchemin, de la main d'Henric Goltius [2], d'haulteur de deux piedz trois polces, large d'un pied unze polces, mollure de nouhier double; ceste pièce est joincte à la suigante, n° 114.

Un paysage haché à la plume, de la main de Henric Goltius, sur du papier collé sur bois, d'haulteur de deux piedz trois polces, large d'un pied unze polces, molure de nouhier; ceste pièce est attachée à la précédente, n° 115.

Deux platz plains de poires et perches, de George Fleghez, sur toille, haultes d'un pied sept polces et demy, large d'un pied unze polces et demy, molure de nouhier, n° 116.

Un plat de raisins, de George Fleghez, hault d'un pied sept polces et demy, large d'un pied douze polces, sur toille, molure de nouhier, n° 117.

Une perdrix, une bécasse et une caille, de George Fleghez,

---

(1) Key (Guillaume), né à Bréda vers 1520, eut un grand renom comme portraitiste; il peignit le cardinal de Granvelle et le duc d'Albe, et mourut, en 1563, de frayeur, dit-on, d'avoir entendu, chez ce sanguinaire gouverneur, concerter la mort du comte d'Egmont.

(2) Goltz (Henri), né à Mulbrack (duché de Juliers) en 1558, mort à Harlem en 1617, habile graveur et peintre, a laissé nombre de dessins hâchés à la plume du plus bel effet.



d'haulteur d'un pied unze polces et demy, large d'un pied quinze polces, fait sur toille, molure de nouhier, n° 118.

Deux gelinottes et un aultre oyseau, de George Fleghez, d'haulteur d'un pied huict polces, large de deux piedz un polce, faites sur toille, molure de nouhier, n° 119.

Une cuisine, de la main de George Fleghez, faite sur toille, d'haulteur de quattre piedz quattre polces, large de cinq piedz dix polces, molure de nouhier, n° 120.

Une crédence avec une fruictière de George Fleghez, d'haulteur de quattre piedz quattre polces, large de six piedz, sa molure de nouhier, n° 121.

Deux chiens, de la main de Bartholomez Spranger [1], d'haulteur de deux piedz sept polces et demy, large de cinq piedz trois polces, faitz sur toille, la molure de nouhier, n° 122:

Pourtraict de sainct Jacques, de la main de Guillaume Chayer, hault de deux piedz un polce, large d'un pied dix polces, molure de nouhier, n° 123.

Un vieux pourtraict de la main d'un bon vieux maistre, d'haulteur deux piedz cinq polces et demy, large de deux piedz, sa molure colorée, n° 124.

Pourtraict, de Martin van Eemskerck [2], de la ruine d'un vieux Colisée, de sa main, d'haulteur d'un pied sept polces, large d'un pied treize polces, sa molure de nouhier, n° 125.

Les sept péchez mortelz, peinctz de la main de Holbeyne [3], d'haulteur d'un pied quattre polces, large d'un pied six polces un tier, molure de nouhier, n° 126.

---

[1] Spranger (Bartholomé), né à Anvers en 1546, mort à Prague dans un âge très avancé, fut un peintre d'une fécondité exceptionnelle. Après avoir exécuté de nombreux ouvrages pour les églises de l'Italie, il s'attacha à la cour des empereurs d'Allemagne et y fut comblé d'honneurs par Rodolphe II.

[2] Emskerken (Martin van), né dans le village de ce nom en 1498, peintre et graveur, mourut à Harlem en 1574.

[3] Holbein (Jean), l'ami d'Erasme, fut à la fois peintre, sculpteur, graveur et architecte : né à Augsbourg en 1498, il mourut à Londres en 1554.

Une Nostre-Dame avec son enffant dormant, sur lame de cuyvre, après Michael-Angel (1), d'haulteur d'un pied sept polces et demy, large de quinze polces et demy, sa molure noire, nº 127.

Un Crucifix, Nostre-Dame et sainct Jean, sur lame de cuyvre, d'après Michael-Angel, d'haulteur d'un pied unze polces, large d'un pied deux polces, molure noire, nº 128.

Une Nostre-Dame avec son enffant, de la main de Prévost (2), d'haulteur d'un pied unze polces, large d'un pied cinq polces et demy, molure noire. nº 129.

Une teste de Véronique, d'Albert Durez, d'haulteur d'un pied, large d'un pied sept polces et tier, sa molure d'ébenne, nº 130.

Une teste de fille en porfille, à destrampe, d'Albert Durez, d'haulteur d'un pied deux polces et demy, large de quinze polces et demy, sa molure de nouhier et couverte noire, nº 131.

Un lièvre d'Alexandre Paduano Fiorentino (3), d'haulteur de douze polces, large de neufz polces trois quartz, molure dorée, nº 132.

Un Crucifix, à destrampe, de Petre de Vos (4), d'haulteur de dix polces deux tiers, large de huict polces, sa molure d'ébenne et son attache d'argent taillée en fuillage, nº 133.

Une Nostre-Dame des sept douleurs, à destrampe, de Petre de Vos, haulte de dix polces deux tiers, large de huict polces, molure et couverte d'ébenne, l'attache d'argent à fuillage, nº 134.

Une teste de mort, faite de crayon noir, sur papier bleu, du

---

(1) Il s'agit du grand Michel-Ange Buonarotti, né au château de Caprèse (territoire d'Arezzo) en 1474, mort à Rome en 1554.

(2) Prévost (Jacques), né à Pesmes (Haute-Saône) au commencement du xvie siècle, fut à la fois peintre et graveur : on croit qu'il avait eu pour maître Michel-Ange; les églises de Langres possédaient plusieurs de ses tableaux qui ont péri pendant la Révolution, mais l'église de Pesmes conserve de lui une *Descente de croix* qui porte le millésime 1551.

(3) Varotari (Alexandre), dit le Padouan, né à Padoue en 1590, mort en 1650, peignit dès sa plus tendre enfance, ce qui explique la mention d'un de ses ouvrages dans un inventaire rédigé en 1607.

(4) Vos (Pierre de), père et premier maître du célèbre Martin,

Fongino [1], haulte de six polces et large de sept polces, molure d'ébenne, son attache d'argent, n° 135.

Une femme nue, faite de crayon noir sur papier bleu, du Fongino, d'haulteur de cinq polces et large de quattre polces deux tiers, son attache d'argent, molure et couverte d'ébenne, n° 136.

Une dame religieuse, d'haulteur de six polces, large de cinq polces trois quartz, molure et couverte d'ébenne et l'attache d'argent, n° 137.

Un Crucifix, de Martin de Vos [2], sur toille, historié en bas de Nostre-Dame, sainct Jehan et aultres figures, d'haulteur d'un pied neufz polces deux tiers, large d'un pied cinq polces et demy, sa molure d'ébenne, n° 138.

Un jardin d'olivet, de Martin de Vos, d'haulteur de deux piedz trois polces et demy, large d'un pied neufz polces et demy, molure de nouhier et de racine de bois mabré, n° 139.

Une Nativité, de la main de Martin de Vos, d'haulteur d'un pied treize polces, large d'un pied six polces et demy, molure de racine de bois, n° 140.

Une Nativité, de la main de Martin de Vos, haulte d'un pied huict polces et demy, large d'un pied deux polces et demy, molure de racine de bois, n° 141.

Un sainct Michiel avec des anges combatans les démons, d'haulteur d'un pied six polces, large de quinze polces et demy, molure noire, n° 142.

Une Nostre-Dame avec son enffant dormant, sans molure, haulte de deux piedz sept polces et large d'un pied quatorze polces et demy, n° 143.

Une résurrection du Lazare, de la main de Martin de Vos, d'haulteur de huict piedz et neufz polces, large de cinq piedz cinq polces et demy, fait sur toille, sa molure de nouhier, n° 144.

---

[1] Ponchino (Jean-Baptiste), dit Bozzato, né vers 1500 et mort en 1570.

[2] Vos (Martin de), né à Anvers en 1524, le plus distingué des élèves et imitateurs du Tintoret, mort à Venise en 1604.

Un sainct Gérosme, de la main de Martin de Vos, d'haulteur de huict piedz et douze polces, large de cinq piedz et sept polces, fait sur toille, sa moulure de nouhier, n° 145.

Le Jugement, de Michael-Angel, d'haulteur sur toille de sept piedz trois polces, large de quattre piedz et treize polces, sa molure de nouhier, n° 146.

Une Nativité de nuict, avec les anges chantans, de la main d'Ambrosius Franc (1), d'haulteur de huict piedz et demy, large de sept piedz cinq polces, en toille, sa molure de nouhier, n° 147.

Une nuict d'un Christ avec Nycodemus, d'Ambrosius Franc, d'haulteur de quattre piedz et demy, large de quattre piedz, sa molure de nouhier, sur toille, n° 148.

Une Judit tenant la teste d'Holofernus, de la main de maistre Chrispian (2), d'haulteur de quattre piedz, large de cinq piedz et demy, faite sur toille colée sur bois, sa molure dorée, n° 149.

Une Nostre-Dame, d'un vieux maistre, d'haulteur de trois piedz deux polces, large de deux piedz six polces, avec ses portes et molures dorées, n° 150.

Une dame nue mettant sa chemise, de la main du Titian, d'haulteur de quattre piedz, large de trois piedz et demy, faite sur toile colée sur bois, sa molure dorée, n° 151.

Un feu de Troye nocturne, de Gilis Valkemborch, d'haulteur de trois piedz quinze polces et large de cinq piedz, fait sur toille, la molure de nouhier, n° 152.

Mars et Vénus, de la main de Galleazzo Millaneso (3) fait sur toille, d'haulteur de quattre piedz quatorze polces, large de six piedz, molure de nouhier, n° 153.

---

(1) Frank (Ambroise), le plus jeune des trois frères de ce nom, né à Herentals (Campine) vers 1555, mort à Anvers en 1619.

(2) Broeck (Crispin van den), qui signait en latin *Crispianus Broekius*, né à Anvers vers 1530, fut aussi bon peintre qu'habile architecte.

(3) Le rédacteur de notre inventaire aurait-il pris pour une signature de peintre une inscription dédicatoire en l'honneur de Jean-Galéas, duc de Milan ?

Une Vénus, de Paris Bourdon [1], de quattre piedz deux polces d'haulteur, large de six piedz et demy, faite sur toile, molure de nouhier, nº 154.

Une Vénus dormante avec un Cupido et un Satyre, faitz du Corregio [2], sur toille, de six piedz d'haulteur et quattre de largeur, sa molure de bois de nouhier, nº 155.

Une Vénus avec Mercure, du Corregio, d'haulteur de cinq piedz et neufz polces, large de trois piedz neufz polces, fait sur toille, molure de nouhier, nº 156.

Une poissonnière, sur toille, de la main del Campy Cremomonese [3], d'haulteur de quattre piedz douze polces, large de sept piedz, sa molure de nouhier, nº 157.

Vénus et Adonis, sur toille, de la main de Michiel Coxe [4], d'haulteur de huict piedz six polces et large de six piedz, sa molure de nouhier, nº 158.

Un Adam, de Lucas Cranac [5], d'haulteur de sept piedz et demy, large de trois piedz dix polces, molure de chasne, nº 159.

Une Eve, de Lucas Cranac, d'haulteur de sept piedz et demy, large de trois piedz dix polces, molure de chasne, nº 160.

Un Christ avec la femme adultère et des Juifz, du Tintoret [6], de trois piedz trois polces d'haulteur et cinq piedz de large, sur toille, molure de nouhier, nº 161.

---

[1] Bordone (Paris), l'un des meilleurs élèves du Titien, naquit à Trévise en 1500 et mourut à Venise en 1570; il suivit longtemps la cour de François Ier et y fit un grand nombre de beaux portraits.

[2] C'est identiquement la description que les anciens inventaires du Louvre font du *Sommeil d'Antiope*, l'une des merveilles de l'art. La toile qui est au Louvre passe pour avoir été acquise par Louis XIV des héritiers de Mazarin.

[3] Campi (Galéas), né à Crémone en 1475, mort en 1536, chef d'une famille de peintres qui illustra les monuments de la haute Italie.

[4] Coxcie (Michel), né à Malines en 1497 et mort en 1592, fut un habile imitateur de Raphaël.

[5] Sunder (Lucas), dit Cranach du nom de sa ville natale (en Franconie), né en 1472, mort en 1553, peignit le portrait avec une grande finesse; il fut l'ami et l'un des premiers adeptes de Luther.

[6] Robusti (Jacques), dit le Tintoret, né à Venise en 1512, mort en 1594, élève et rival souvent heureux du Titien.

Une pluie d'or, faite sur toille colée sur bois, du Titien, d'haulteur de trois piedz, large de cinq et demy, sa molure dorée, nº 162.

Une fruictière estant au marchefz, de la main del Campy Cremonese, d'haulteur de quattre piedz treize polces, large de sept piedz, sur toille, molure de nouhier, nº 163.

Un marchefz de viandes, del Campy Cremonese, sur toille, de haulteur de quattre piedz treize polces, large de sept piedz deux polces, molure de nouhier, nº 164.

Une royne de Perse, de Guillaume Cayer, faite sur toille colée sur bois, d'haulteur de quattre piedz et large de trois piedz trois polces, sa molure dorée, nº 165.

Des aveugles qui se mènent l'un l'autre, de Breughle, d'haulteur d'un pied douze polces et demy, large de deux piedz quattre polces, molure noire, nº 166.

Un rhinocerot, sur toille, sans molure, d'haulteur d'un pied, large d'un pied et demy, nº 167.

Un Crucifix, sur marbre noir, de Martin de Vos, d'haulteur de deux piedz sept polces, large d'un pied treize polces, molure dorée et de nouhier verny, nº 168.

Pourtraict du fut roy Philippe second, roy d'Espagne, d'haulteur de six piedz sept polces, large de trois piedz neufz polces et demy, sur toille, de la main d'Alonso Sanchès [1], portuguois, molure de nouhier, nº 169.

Pourtraict de l'empereur Maximilian, sur toille, de la main de l'Archimbole [2], d'haulteur de trois piedz douze polces, large de trois piedz trois polces, molure dorée, nº 170.

Pourtraict de fut monsieur le cardinal de Granvelle, sur lame de cuivre, de la main de Scipion Gaetan [3], d'haulteur de deux

---

[1] Coello (Alonso-Sanchez), le peintre favori et l'ami le plus intime du roi Philippe II, mourut, comblé d'honneurs et de richesses, en 1590.

[2] Arcimboldi (Joseph), peintre burlesque, passa sa vie au service des empereurs Maximilien II et Rodolphe II.

[3] Pulzone (Scipion), appelé Gaëtano du nom de la ville de Gaëte où il naquit vers 1550 : son habileté dans le portrait l'a fait aussi surnommer le

piedz unze polces et demy, large de deux piedz un polce, molure noire, nº 171.

Pourtraict de fut don Thomas sieur de Maches ([1]), sur toille, de la main d'Alonso Sanchez, portuguois, d'haulteur de sept piedz et large de trois piedz six polces, molure de chasne, nº 172.

Pourtraict de fut monsieur de Granvelle ([2]), sur toille, de la main du Titian, d'haulteur de quattre piedz et large de trois piedz trois polces, molure noire, nº 173.

Pourtraict d'une femme assise, de la main du Titian, sur toille, d'haulteur de trois piedz quatorze polces et large de trois piedz, molure dorée, nº 174.

Aultre pourtraict de fut monsieur de Granvelle, de la main du Titian, d'haulteur de trois piedz six polces et demy, large de deux piedz quatorze polces, molure noire, nº 175.

Pourtraict de fut madame de Granvelle ([3]), du Titian, d'haulteur de trois piedz six polces et demy, large de deux piedz quatorze polces, molure noire, nº 176.

Pourtraict de fut monsieur de Chantonnay ([4]), sur toille, de la main de Flores, d'haulteur de deux piedz neufz polces et demy, large de deux piedz un polce, molure de nouhier, nº 177.

Pourtraict de dona Isabel, infante d'Espagne ([5]), sur toille, de

---

Van-Dyck de l'école romaine; il est mort à Rome vers 1588. Le portrait décrit ci-dessus, légué en 1694 à la ville de Besançon par l'abbé Boisot, fait aujourd'hui partie de notre musée de peinture.

([1]) Jean-Thomas Perrenot, seigneur de Maîche, l'un des fils de Thomas, périt dans le naufrage de la flotte envoyée par Philippe II contre l'Angleterre, en 1588.

([2]) Ce portrait du garde des sceaux de Charles-Quint faisait partie du legs de l'abbé Boisot à la ville de Besançon; il est conservé dans notre musée de peinture.

([3]) Nicole Bonvalot, femme du garde des sceaux de Charles-Quint.

([4]) Thomas Perrenot, comte de Cantecroix et seigneur de *Chantonay*, frère puiné du cardinal et héritier de la fortune patrimoniale des Granvelle.

([5]) Isabelle-Claire-Eugénie, fille du roi d'Espagne Philippe II, mariée en 1597 à l'archiduc Albert d'Autriche, gouverna les Pays-Bas et la Franche-Comté, depuis son mariage jusqu'à sa mort arrivée en 1633.

la main d'Alonso Sanchez, portuguois, d'haulteur de trois piedz, large de deux piedz et demy, molure de nouhier, nº 178.

Pourtraict de Philippe troisième, roy des Espagnes, fait sur toille, de la main de Jean Pantoche de la Crux (1), d'haulteur de deux piedz quattre polces et large d'un pied unze polces, chassis de sapin, nº 179.

Pourtraict de la royne d'Espagne (2), femme dudict Philippe troisième, d'haulteur que dessus et largeur de mesme, de la main dudict de la Crux, chassis de sapin, nº 180.

Pourtraict d'une Pallas, de la main de Guillaume Cayer, d'haulteur d'un pied neufz polces, molure noire, ladicte Pallas faite sur le vifz de madamoiselle Marie de Berchez (3), nº 181.

Pourtraict de madame de Brabançon (4), sur toille, de la main de Puerbus, d'haulteur de deux piedz et six polces, large d'un pied quinze polces et demy, molure de nouhier, nº 182.

Pourtraict de la femme de Ans von Achen (5), de la main d'icelluy, sur toille, d'haulteur d'un pied et treize polces, large d'un pied et demy, molure de nouhier, nº 183.

Pourtraict de fut messire Jacques Bonvalot, sieur de Champagney (6), de la main du père de Pierre d'Argent (7), d'haulteur d'un pied six polces et demy, large d'un pied trois polces, au doz duquel pourtraict sont les armes dudict sieur Bonvalot, molure jaspée, nº 184.

---

(1) Pantoja de la Cruz, peintre ordinaire de la cour d'Espagne sous les rois Philippe II et Philippe III, né à Madrid en 1551 et mort en 1610.

(2) Marguerite d'Autriche, fille de l'archiduc Charles, mariée en 1599.

(3) Probablement la fille de Jean-Baptiste Le Goux, seigneur de la Berchère, président au parlement du duché de Bourgogne.

(4) Marie de Barbançon, célèbre par la défense héroïque qu'elle fit du château de Benegon, en Berry, contre les troupes du roi de France, en 1569.

(5) Jean van Achen avait épousé Régine de Lassus, fille du célèbre musicien de ce nom.

(6) Père de Nicole Bonvalot et aïeul du cardinal de Granvelle.

(7) Les deux peintres ainsi appelés, qui furent aux gages des Granvelle, appartenaient à une ancienne famille de Besançon, dans laquelle la profession d'argentier était héréditaire : c'est de cette circonstance qu'elle tirait son nom.

Pourtraict de la main d'Andrea del Certo [1], fiorentino, d'un homme, sur toille, d'haulteur de trois piedz trois polces, large de deux piedz neufz polces, molure de nouhier, nº 185.

Pourtraict de fut monsieur de Brederode [2], d'un vieux maistre, d'haulteur d'un pied et cinq polces, large d'un pied et un polce, molure dorée, nº 186.

Pourtraict de la femme de fut ledict sieur de Brederode [3], d'un vieux maistre, d'haulteur d'un pied et cinq polces, large d'un pied et un polce, molure dorée, nº 187.

Pourtraict de don Nycolas Perrenot [4], fils de fut monsieur de Chantonnay, d'haulteur de deux piedz, large d'un pied sept polces, molure de nouhier, fait de la main du petit Pierre d'Argent [5], nº 188.

---

[1] Vannucchi (André), dit del Sarte, né à Florence en 1488, mort en 1530, fut surnommé par ses contemporains le *peintre sans défauts.*

[2] [3] Renaud, seigneur de Brederode, chevalier de la Toison-d'Or, et Philippote de la Marck, père et mère d'Hélène qui épousa, au mois de mai 1549, Thomas Perrenot, second fils du chancelier Granvelle.

[4] Nicolas Perrenot, l'un des fils de Thomas, mourut à Naples sans postérité.

[5] Le passage suivant, relatif à Pierre d'Argent, d'une lettre écrite de Bruxelles au cardinal de Granvelle, le 5 mai 1564, montrera combien était misérable la situation des artistes sans renom qui suivaient les grands seigneurs :

« .... En la porterie de la chaussée et en la Joliette, qu'a le regard sur le vivier à fond de cuve, l'humidité a faict tombé beaucoup de plaistre; mais l'on fera le tout radouber par Pierre d'Argent, le peinctre, lequel de soy-mesmes a desjà faict instance plusieurs fois pour il mectre la main là et aultre part. Ledit Pierre n'a peu demeurer ny à Malines ny à Anvers, seule occasion pour laquelle il n'avoit suyvir sadite seigneurie illustrissime en Bourgougne, comme elle sçait, ny n'a proffiter l'instance que le provost Morillon a faict là-dessus au peinctre de Malines ny à celluy d'Anvers, les prières de Polytes ny les allées que ledit Pierre a faict en l'une et l'autre ville seulement pour ceste poursuitte : de sorte qu'il a esté contrain retourner en la maison de vostredite seigneurie illustrissime, avec un extrême regret, tant de se veoir frustrer d'estre en ung lieu où qu'il aspiroit pouvoir apprendre quelque chose pour mieulx luy réndre service, que pour maintenant ce veoir demeurer icy inutile. Il ne sçait qu'il doit faire, ou bien si doit aller trouver sadite seigneurie illustrissime en Bourgougne, pour dois là s'enchеminé en Italie, comm' il désire et comme jà

Pourtraict de la Corambone [1], après Scipion Gaetan, sur toille, d'haulteur de deux piedz sept polces et demy, large d'un pied treize polces, molure de nouhier, nº 189.

Pourtraict, sur toille, de Cleris Farnese [2], après Scipion Gaetan, d'un pied et demy d'haulteur et d'un pied unze polces de large, molure de nouhier, nº 190.

Un pourtraict en face de fut monsieur le comte de Cantecroy [3], de la main de Gueldrop Gortz [4], d'haulteur de deux piedz quattre polces, large d'un pied unze polces et demy, molure dorée, nº 191.

Aultre pourtraict de mondict sieur le comte de Cantecroix, de la main de Gueldrop Gortz, d'haulteur d'un pied unze polces et demy, large d'un pied cinq polces, molure de nouhier, nº 192.

Aultre pourtraict dudict sieur comte, de la main dudict Gueldrop Gortz, d'haulteur d'un pied douze polces, large d'un pied quattre polces, molure de nouhier, nº 193.

Aultre pourtraict, sur toille, de mondict sieur le comte, de Cayer, d'haulteur de deux piedz six polces, large d'un pied douze polces et demy, molure dorée, nº 194.

Aultre pourtraict, sur toille, de monsieur le comte de Cante-

---

l'on luy a accourder, ou si doit entendre icy son retour. Il m'a prié bien fort d'en advertir sadite seigneurie illustrissime, estant déterminé, comme son très-humble serviteur, de faire voluntairement ce qu'elle luy commendera, comme certes je sçay qu'il fera, car il est bon filz et de bien bonne nature, et sert voluntairement. Il est povre et il y a pitié, et est nu, sans accoustrement qu'il vaille ung sol, et sera œuvre de miséricorde si sadite seigneurie luy ordonne une livrée.... »

(1) C'est probablement le nom altéré de quelque haute dame de la société romaine, car Baglione nous apprend que le Gaëtano peignit à peu près toutes celles de son temps.

(2) Clélie, fille naturelle du cardinal Alexandre Farnèse, mariée successivement à Jules Cesarini et au marquis de Sossolo.

(3) François Perrenot, fils de Thomas, le second héritier des biens patrimoniaux de la famille Granvelle.

(4) Gortz (Gualdrop), né à Louvain en 1553, florissait encore en 1604; il s'était fait une brillante spécialité dans le portrait.

croix, de la main de Puerbus, d'haulteur de deux piedz sept polces, large d'un pied treize polces, molure de nouhier, nº 195.

Pourtraict, sur toille, de dona Isabel Suarès ([1]), de la main de Jean Pantoche de la Crux, d'haulteur de quattre piedz et large de trois piedz sept polces, molure de chasne, nº 196.

Aultre pourtraict de dona Isabel Suarès, de ladicte main, d'haulteur de quattre piedz et large de trois piedz sept polces, molure de nouhier, fait sur toille, nº 197.

Pourtraict de Jean Anthoine ([2]), de ladicte main, sur toille, d'haulteur de trois piedz quinze polces, large de trois piedz, molure de nouhier, nº 198.

Pourtraict d'une dame, de la main de Martin de Vos, sur toille colée sur bois, d'haulteur d'un pied unze polces, large d'un pied quattre polces et demy, avec molure dorée, nº 199.

Aultre pourtraict de mondict sieur le comte de Cantecroy, sur toille de son long, de la main de Cayer, d'haulteur de sept piedz deux polces et large de trois piedz trois polces, molure de nouhier, nº 200.

Pourtraict de fut monsieur de Granvelle, sur toille, après le Titian, d'haulteur de trois piedz treize polces, large de trois piedz, molure de nouhier, nº 201.

Pourtraict de fut madame de Granvelle, en toille, après le Titian, d'haulteur de trois piedz treize polces, large de trois piedz, molure de nouhier, nº 202.

Pourtraict de fut madame de Vennes ([3]), de la main de petit Pierre d'Argent, en toille, d'haulteur de trois piedz dix polces et large de deux piedz unze polces, molure dorée, nº 203.

Pourtraict de fut monsieur le cardinal de Granvelle, quand il

---

([1]) Isabelle Suarès Hurtado de Mendoza, de l'une des premières familles d'Espagne, s'était attachée à François Perrenot de Granvelle et en eut un fils nommé Jean-Antoine; elle mourut sous l'habit religieux.

([2]) Jean-Antoine Perrenot, fils naturel de François et d'Isabelle de Mendoza, fut marié deux fois et assassiné par les frères de sa seconde femme, Marguerite du Hautois.

([3]) Claudine de Rye, dame de la Palu, de *Vennes*, etc., décédée en 1593.

estoit évesque d'Arras, fait sur toille, de maistre Chrispian, d'haulteur de trois piedz unze polces, large de deux piedz unze polces, molure de nouhier, n° 204.

Pourtraict dudict fut sieur cardinal, lorsqu'il estoit évesque d'Arras, d'haulteur de trois piedz, large de deux piedz cinq polces, molure jaspée, n° 205.

Quattre pourtraictz, l'un d'André del Certo, l'aultre du Tintoret, l'aultre de Michiel Coxce et l'aultre de Martin de Vos, tous de la main de Martin de Vos, d'haulteur de trois piedz dix polces, large de deux piedz dix polces, sur toille, à chassis de sapin, sans molure, n° 206.

Pourtraict d'un enffant, de la main de Martin de Vos, d'haulteur d'un pied et demy, large de deux piedz trois polces, sur toille, chassis de sapin, n° 207.

Pourtraict de fut monsieur de Granvelle, d'haulteur de treize polces et large d'unze polces, molure noire, n° 208.

Pourtraictz de furent monsieur et madame de Granvelle, en forme de tablier, d'haulteur d'un pied sept polces, large d'un pied quattre polces, molure dorée, n° 209.

Pourtraict en face de fut mondict sieur de Granvelle, d'haulleur d'un pied sept polces et large d'un pied trois polces, molure dorée, n° 210.

Pourtraict de fut monsieur de Bellefontaine (1), fait sur toille, de la main du petit Pierre d'Argent, d'haulteur de deux piedz, large d'un pied et demy, molure de nouhier, n° 211.

Pourtraict de fut monsieur de Miserey (2), de la main de Hans de la Porte, d'haulteur de trois piedz quattre polces, large de deux piedz et demy, molure de nouhier, fait sur toille, n° 212.

---

(1) Fils aîné de Jean de Saint-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint en France, et d'Etiennette Bonvalot, sœur cadette de Madame de Granvelle, Jacques de Saint-Mauris, prieur de Bellefontaine, fut l'ami le plus cher et le confident le plus intime du cardinal, son cousin.

(2) François Grusset, neveu et filleul de François Richardot, fut pourvu, en 1561, de la prébende canoniale de *Miserey*, dans l'église de Besançon, lorsque son oncle remplaça le cardinal de Granvelle sur le siége d'Arras.



Pourtraict de don Nycolas Perrenot, sur toille, de quattre piedz et demy d'haulteur, large de deux piedz et demy, chassis de sapin, sans molure, nº 213.

Pourtraict d'une dame flamande, de la main de Guillaume Cayer, d'haulteur de trois piedz dix polces, large de deux piedz, sur toille, chassis de sapin, nº 214.

Pourtraict d'une dame flamande, de la main de Guillaume Cayer, d'haulteur de trois piedz et demy, large de deux piedz, sur toille, chassis de sapin, nº 215.

Aultre pourtraict d'une dame flamande, de Guillaume Cayer, sur toille, d'haulteur de trois piedz unze polces, large de deux piedz, chassis de sapin, nº 216.

Pourtraict d'un prince de Montbéliard, d'un vieux maistre, d'haulteur de deux piedz quattre polces et demy, large d'un pied et demy, molure de nouhier, nº 217.

Pourtraict de l'empereur....., de la main d'un vieux maistre, d'haulteur de deux piedz sept polçes, long d'un pied unze polces, molure de nouhier, nº 218.

Pourtraict de six des enffans de Philippe premier, roy de Castille, d'haulteur d'un pied, large de demy pied, molure dorée, nº 219.

Pourtraict de dona Blanca, de la main de Pierre d'Argent, sur toille, hault de cinq piedz et demy, large de trois piedz, molure de nouhier, nº 220.

Pourtraict du duc de Saxe et sa femme, de la main de Peetrez Guectuerez [1], d'haulteur de trois piedz cinq polces, large de cinq piedz quattre polces, molure de nouhier, nº 221.

Pourtraict de deux princes de la maison de Bavière, de la main de Peetrez Guertuerez, d'haulteur de trois piedz cinq polces, large de cinq piedz quattre polces, molure de nouhier, nº 222.

Pourtraict de quattre princes de ladicte maison, de ladicte

[1] Probablement Pieters (Ghérard), d'Amsterdam, dont la principale industrie était de reproduire des portraits de grands personnages.

main, d'haulteur de trois piedz cinq polces, large de cinq piedz quattre polces, molure de nouhier, nº 223.

Pourtraict d'un prince allemand de ladicte maison et de ladicte main, d'haulteur de deux piedz et demy et large de deux piedz sept polces, mesme molure, nº 224.

Pourtraict d'une aultre prince allemand de ladicte maison et main, d'haulteur de deux piedz cinq polces, large de deux piedz unze polces, molure que dessus, nº 225.

Pourtraict d'un aultre prnice de ladicte maison et de ladicte main, d'haulteur de deux piedz et demy et large de deux piedz cinq polces, molure de nouhier, nº 226.

Pourtraict d'un aultre prince de ladicte maison et de ladicte main, d'haulteur de deux piedz cinq polces et large de deux piedz sept polces, molure de noulier, nº 227.

Pourtraict d'un prince allemand de la mesme main, d'haulteur de deux piedz cinq polces, large de deux piedz et demy, mesme molure, nº 228.

Pourtraict d'un prince allemand de ladicte main, de mesme haulteur, largeur et molure, nº 229.

Pourtraict d'un prince allemand de ladicte main, d'haulteur de deux piedz cinq polces, large de deux piedz cinq polces, molure idem, nº 230.

Pourtraict d'un aultre prince allemand de ladicte main, d'haulteur de deux piedz cinq polces, large de deux piedz un polce et demy, molure idem, nº 231.

Pourtraict d'une dame allemande de religion, de ladicte main, d'haulteur de deux piedz cinq polces et demy, large de deux piedz et demy, molure de nouhier, nº 232.

Pourtraict dudict Peetrez Guertuerez, fait de sa main, et d'un frère, d'haulteur de trois piedz six polces, large de quattre piedz un polce, molure idem, nº 233.

Pourtraict d'une damoiselle de la maison de Brederode [1],

---

[1] Puissante maison des Pays-Bas, à laquelle Thomas Perrenot s'était allié en 1549.

d'haulteur d'un pied huict polces et large d'un pied deux polces, sans molure, ledict pourtraict cassé, nº 234.

Pourtraict d'un homme d'église, d'haulteur d'un pied, large d'unze polces, molure de chasne, nº 235.

Pourtraict d'une dame allemande, d'haulteur de treize polces, large de neufz, molure jaspée, nº 236.

Pourtraict d'un seigneur d'église, d'haulteur d'un pied, large de quinze polces, molure dorée, nº 237.

Pourtraict d'un gentilhomme savoyard, d'haulteur d'un pied, large de treize polces, sans molure, nº 238.

Pourtraict d'une dame bressande, d'haulteur de quinze polces, large de douze polces, sans molure, nº 239.

Pourtraict d'Albertus comes Carpy [1], d'haulteur de neufz polces et sept de large, sans molure, nº 240.

Pourtraict de fut monsieur de Faverney [2], quand il estoit jeune, d'haulteur de cinq piedz quattre doigtz, large de deux piedz et demy, chassis de sapin, molure de nouhier, ladicte pièce bien caduque, nº 241.

Pourtraict de fut monsieur de Champagney [3], d'haulteur de cinq piedz, large de deux piedz et demy, molure de nouhier bien caduque, nº 242.

Pourtraict d'une dame habillée, sans teste, d'haulteur de cinq piedz et large de trois piedz et demy, sur toille, chassis de sapin, nº 243.

Pourtraict d'un enffant nud, sur toille, d'haulteur de deux

---

(1) Albert Pio, comte de Carpi, fut tour à tour l'instrument de la France et de l'Empire, dans les guerres d'Italie au XVIe siècle.

(2) Charles Perrenot, l'un des jeunes frères du cardinal de Granvelle, entra comme lui dans les ordres, et eut des bénéfices considérables, entre autres l'abbaye de Faverney en Franche-Comté : il résidait ordinairement à Bruxelles, où il avait fait bâtir une fort belle maison ; il mourut en 1567, âgé de 48 ans.

(3) Frédéric Perrenot, le plus jeune des enfants du chancelier Granvelle, fut gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, gouverneur d'Anvers et chef des finances en Flandres ; il mourut à Dole en 1602.

piedz et demy, large de deux piedz dix polces, chassis de sapin, n° 244.

(Manque le n° 245.)

Pourtraict sur toille de la damoiselle Gaille, d'haulteur de trois piedz six polces, large de deux piedz cinq polces, de la main de petit Pierre d'Argent, sans chassis ny molure, n° 246.

Deux pourtraictz, en une boette ronde se fermant, de deux seigneurs de la maison de Brederode, ayant en diamètre demy pied, nos 247 et 248.

Une teste faite à la plume sur papier bleu rehaulsé de blanc, de la main d'Albert Durez, sans molure ny chassis, liée avec une esguillette, n° 249.

Pourtraict d'un seigneur allemand ayant un esprevier sur son poingt, hault d'un pied douze polces, large d'un pied et demy, sans molure, n° 250.

Pourtraict d'un prince allemand de la main de Peetrez Guec-tuerez, d'haulteur de deux piedz et demy, large de deux piedz quattre polces et demy, molure de nouhier, n° 251.

Pourtraict d'un aultre prince allemand desdites main, haulteur, largeur et molure, n° 252.

Une descente de la maison de Bourgongne, en papier colé sur toille, où que sont peinctz les princes d'icelle, tenant de largeur sept piedz trois polces, roulée sur un baston, n° 253.

Pourtraict d'une dame de la maison d'Austriche tenant une fille en ses bras, de la main d'un vieux maistre, n° 254.

La cosmographie, faite à la main, d'une partie de la mer Méditerranée et des pays circonvoisins, comme la Cilicie, l'Arménie, l'isle de Chipre, la Syrie, la Judée, la Palestine et l'Egypte, longue de neufz piedz quattre polces romains et large de quattre piedz douze polces, n° 255.

Pourtraict d'une femme coiffée de blanc, fait sur toille, sans molure, estant dans une boette de fer blanc, copiée de la main d'Emanuel Schweiger, n° 256.

Un Crucifix pourtraict entre la Vierge Marie et saint Jean, les deux larrons et le peuple spectateur, fait sur lame de cuivre,

avec double molure de nouhier et un filet de jaspe au milieu d'icelle, hault d'environ deux piedz et un peu plus large, nº 257.

Pourtraict de Joconde, royne d'Egypte, fait sur bois de chasne, de la main de Leonardo da Vinci (1), sa molure noircie, haulte d'environ trois piedz et large de deux, nº 258.

Le Triumphe d'Amour, fait sur toille de la main de Jean de Hoz (2), peintre du roy de France, hault d'environ quattre piedz, large d'austant, sans molure, nº 259.

Pourtraict de Scipion, fait sur toille de la main du Perdonone (3), large d'environ quattre piedz et demy et troiz piedz et demy d'haulteur, sans molure, nº 260.

Le pourtraict de Rafael d'Urbin et dudit Perdonone (4), faictz sur toille, hault d'environ quattre piedz et large d'environ trois et demy, sans molure, nº 261.

Pourtraict d'une teste colossée de la main du Titian, fait sur toille, hault d'un pied et demy et austant de largeur, son chassis de sapin, ledit pourtraict jà caducque, nº 262.

Pourtraict d'une Vénus et d'un Satyre, fait sur lame de cuivre, d'haulteur d'environ un pied, avec sa molure d'ébenne, nº 263.

Et un aultre d'une Vénus et d'un Satire, faictz sur lame de cuivre, avec un petit enffant, de semblable haulteur, largeur et molure, nº 264.

En la grande garde-robbe y a quattre pièces peintes de blanc et noir, sur toille, avec leurs chassis et molure de sapin, touttes caduques et pouries, non cothées.

---

(1) Il s'agit du portrait de Mona Lisa, connue sous le nom de Joconde, par Léonard de Vinci : l'original de ce chef-d'œuvre est au Louvre, et on en connaît plusieurs copies très belles à Madrid, en Angleterre et en Russie.

(2) Connu en France sous le nom de maître Roux, ce peintre, né à Florence en 1496, fut le surintendant des travaux d'art de François Ier; il mourut à Fontainebleau en 1531.

(3) Licinio (Jean-Antoine), dit le Pordenone, du nom d'un village du Frioul où il naquit en 1484, acquit une grande célébrité dans la peinture murale; il mourut en 1540.

(4) Serait-ce le double portrait qui est au Louvre et que l'on a longtemps intitulé : *Raphaël et son maître d'armes*?

Une aultre de Geronimus Bos, colorée à destrampe, d'une tentation de saint Anthoine, sans chassis ni molure, non cothée id.

Et une aultre pièce faite à destrampe, où il y a les galères retournans du Levant, sa molure et chassis de sapin, bien caduque, non cothée id.

Statues, testes, figures et aultres choses historiées, tant d'argent, bronze, marbre, yvoire que bois.

Une statue de Juppiter (1), faite de marbre, colossée et antique, d'haulteur de cinq piedz romains, sans le piedestal, lequel porte description de ladite statue en lettres dorées et pierre de Sanpan (2), estant au bas du jardin, n° 1.

Une aultre statue colossée d'une femme antique (3), de marbre, avec sa base de marbre, et le piedestal de bois noir, ayant ladite statue avec sa base trois piedz romains et quatorze polces d'haulteur, n° 2.

Un terme d'une femme antique, allentour de laquelle, en bas-reliefz, sont trois Graces s'empoignans l'une à l'autre, fait de marbre, d'haulteur de deux piedz unze polces et demy, assis sur son piedestal de nouhier, n° 3.

---

(1) C'est le fameux torse de Jupiter qui passa, en 1683, du jardin Granvelle dans le parc de Versailles, où il est resté jusqu'à la Révolution ; il fait aujourd'hui partie du musée du Louvre. Voir sur ce bel antique et les diverses restaurations qu'il a subies : Thomassin, *Recueil des figures du château de Versailles*, n° 178 ; Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, supplément, tom. I, pp. 47-52, pl. xviii ; Piroli, *Monuments antiques du musée Napoléon*, t. I, pp. 17-18, pl. 3 ; Bouillon, *Musée des antiques*, t. I, pl. 1 ; de Clarac, *Musée de sculpture*, t. III, pp. 40-41, pl. 312.

(2) Sampans, village situé près de Dole, a des carrières de marbre de couleur jaune, avec veines roses, violettes ou rouges, qui sont exploitées de toute antiquité.

(3) C'est le buste de Junon, que Granvelle avait fait faire à Rome par un habile sculpteur pour donner un pendant à son Jupiter : cette disposition ne fut réalisée qu'en 1612, lorsque, par la volonté de Caroline d'Autriche, le Jupiter fut transféré de la fontaine de la cour dans le jardin du palais ; la Junon trôna dès lors sur un piédestal de marbre avec inscription. Les deux figures partirent ensemble pour Versailles, en 1683. (Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 166.)



Une teste antique de marbre colossée, avec sa base, tenant de haulteur, avec icelle base, deux piedz douze polces, avec son piedestal de nouhier, n° 4.

Une teste antique contournée d'une Diane cornue, faite en marbre, d'haulteur, avec sa base, de deux piedz, le piedestal de nouhier, n° 5.

Une teste antique de marbre d'un homme assis sur sa base, ayant d'haulteur un pied six polces avec ladite base, ayant d'haulteur un pied six polces avec ladite base, son piedestal de nouhier, n° 6.

Une teste antique de marbre d'une femme assise sur sa base, d'haulteur d'un pied dix polces, le piedestal de nouhier, n° 7.

Une teste antique de marbre d'un homme assis sur sa base, d'haulteur d'un pied six polces, le piedestal de nouhier, n° 8.

Une teste antique de marbre d'une femme assise sur sa base, d'haulteur d'un pied unze polces, le piedestal de nouhier, n° 9.

Une teste antique d'une femme de marbre, assise sur sa base, d'haulteur d'un pied neufz polces, son piedestal de nouhier, n° 10.

Deux testes de deux enffans antiques, faites en marbre, chacune assise sur sa base et chacune d'haulteur d'un pied deux polces, n° 11.

Une teste eslevée antique d'une femme faite en marbre, assise sur sa base de marbre, d'haulteur d'un pied quatorze polces, son piedestal de nouhier, n° 12.

Une teste antique d'un adolescent, faite en marbre, d'haulteur d'un pied six polces, n° 13.

Une teste antique d'un homme, faite en marbre, assise sur sa base de marbre, d'haulteur d'un pied, n° 14.

Deux testes en porfil, de bas-reliefz, antiques, de deux enffans, faites en marbre, chacune d'icelles en sa molure d'ébenne et tenant d'haulteur douze polces et demy, n° 15.

Une teste de Jo. Galz Vicecomes, dux P. Mli [1], antique, faite

---

[1] Jean-Galéas Visconti, premier duc de Milan (1378-1402).

en marbre et une molure de nouhier ronde, ayant de diamètre huict polces et demy, avec son attache d'argent, n° 16.

Une sépulture historiée d'un Christ, faite en marbre, de bas-reliefz, ayant de haulteur un pied un polce et large d'un pied et demy, avec molure noire, n° 17.

Trois ournes antiques de terre, d'haulteur chacun de deux pieds six polces et demy, n° 18.

Une figure d'une Nostre-Dame assise tenant son enffant, fait en marbre, d'haulteur d'un pied deux polces, assise sur son piedestal de bois noir, n° 19.

Trois figures de marbre de Michael-Angel, couchées sur leur piedestal de bois quant à deux d'icelles, l'aultre sur son piedestal enrichy de marbre, n° 20.

Deux petites testes d'enffant assises sur leurs bases en marbre, le piedestal de bois, d'haulteur chacune d'icelles de sept polces, n° 21.

Un petit chien de marbre, assis sur son piedestal de bois noir, d'haulteur en marbre de demy pied, n° 22.

Une teste de Jules César antique, faite de bronze, assise sur sa base de marbre, tenant de haulteur un pied unze polces, son piedestal de nouhier, n° 23.

Une Vénus et un Cupido couchez, en deux pièces faites de marbre, de bas-reliefz, antiques, avec molure noire, d'haulteur d'unze polces chacun d'iceux et de largeur d'un pied un polce, n° 24.

Une teste de bronze antique, assise sur sa base de marbre, d'haulteur d'un pied et quatorze polces, son piedestal de nouhier, n° 25.

Une aultre teste antique, de bronze, d'un homme, tenant de haulteur un pied, n° 26.

Une teste de Méduse, faite de bronze, ayant de haulteur un pied quinze polces, n° 27.

Un cheval de bronze, ayant de haulteur, en l'hault de la teste, un pied trois polces, assis sur son piedestal noir, n° 28.

Deux figures antiques de bas-reliefz, gestées en bronze, l'une tenant des tenailles sur une enclume en forme de Vulcan, d'haulteur d'un pied quattre polces et demy, nº 29.

Une figure de bronze d'un enffant criard, assis sur sa base de bronze, d'haulteur d'un pied, nº 30.

Demye figure de femme en reliefz, de bronze, nue, tenant sur sa cuisse une coquille de mer, d'haulteur de quinze polces, nº 31.

Une femme couchée, nue, en bronze, escrivant, d'haulteur de douze polces et demy, historiée d'une géométrie en sa base, nº 32.

Une teste de femme en contour de bronze, assise sur sa base, d'haulteur de quatorze polces, nº 33.

Un Herculès avec un Centaure en bronze rouge, combattans, hault d'un pied dix polces et demy, nº 34.

Une figure de bronze d'une homme assis escrivant, et assis sur un piedestal de bronze, nº 35.

Deux testes de gy d'homme et de femme vieillardz, peinctz en couleur de chair, nº 36.

Une figure en marbre d'une Foid, d'haulteur d'un pied cinq polces, assise sur son piedestal de bois noir, nº 37.

Une figure en marbre d'une Charité, d'haulteur d'un pied cinq polces, assise sur son piedestal de bois noir, nº 38.

Une figure en marbre d'un sainct Anthoine, d'haulteur d'un pied un polce, assise sur son pied de bois noir, nº 39.

Deux pyramides de jaspe, avec leur piedestal, d'haulteur chacune d'un pied et demy, comprins ledit piedestal, le tout de jaspe oriental, nº 40.

Deux pyramides avec leur piedestal, chacune d'haulteur d'un pied et demy, de jaspe oriental, nº 41.

Un globe d'un jaspe verd, assis sur sa base de marbre, d'haulteur de douze polces, nº 42.

Deux globes de jaspe gris sur leurs bases de marbre, d'haulteur chacun d'iceux de dix polces, nº 43.

Un Satire nud tenant un panier plain de fruicts, fait de terre cuitte, en couleur de chair, hault de cinq pieds, nº 44.

Une femme nue assise, tenant son pied droit à deux mains, faite de terre cuitte, en couleur de chair, de proportion audit Satyre, n° 45.

Figure d'un acte d'un jeune homme surprenant une femme couchée et dormante dans son lict, au pied duquel est un Cupidon, le tout de reliefz d'argent réparé, avec ornement de bois allentour, étoffé d'argent molu aux corniches, avec coulonnes dorées et bassemens, le tout enrichy d'or moulu, son piedestal de nouhier, n° 46.

Une figure nue, en bronze, d'une femme assise sur son tour enveloppé d'un linge, d'haulteur d'un pied, n° 47.

Un Laocon de bronze, d'haulteur de quinze polces, assis sur son piedestal de bois noir, enrichy de deux petites testes de marbre, n° 48.

Les douze empereurs faitz en bronze, avec leurs bases, assis sur leur piedestal de bois noir, n° 49.

Une statue de Pirrhus antique, de bronze, haulte de douze polces, sur son piedestal de bois noir, n° 50.

Une figure d'un Herculès, de bronze, avec son piedestal, d'haulteur d'un pied, le tout de bronze, n° 51.

Figure d'un Lantin [1], de bronze, d'haulteur de douze polces, son piedestal de bois, n° 52.

(Manque le n° 53.)

Une statue antique d'une Bachanale, de bronze, d'haulteur de quatorze polces, son piedestal de bois de nouhier, n° 54.

Une figure d'un Herculès tenant un enffant sur une main et de l'aultre une massue, fait en bronze, d'haulteur de quatorze polces, son piedestal de bois noir, n° 55.

Une figure en bronze d'une Europe, assise sur sa base aussi de bronze, d'haulteur d'unze polces, son piedestal de bois noir, n° 56.

Une figure d'un jeune Bacchus tenant des raisins, fait en

---

[1] Il s'agit sans doute d'une image du célèbre typographe Christophe Plantin, d'Anvers, l'un des protégés du cardinal de Granvelle.

bronze, d'haulteur de quatorze polces, son piedestal de bois noir, nº 57.

Une aultre figure de bronze d'un Satire tenant les bras ouvertz, d'haulteur de quatorze polces, son piedestal de bois noir, nº 58.

Une figure antique d'une Vénus bronzée de l'antiquité, d'haulteur de quatorze polces, son piedestal de bois noir, nº 59.

Une figure de bronze d'un David tenant une teste, d'haulteur de dix polces, assis sur son piedestal de bois noir, nº 60.

Une figure de bronze antique d'un homme tirant une espine de son pied (la haulteur est de sept polces), assise sur son piedestal noir, nº 61.

Une figure de bronze d'un homme tenant une masse, d'haulteur de neufz polces, assise sur son piedestal de bois noir, nº 62.

Une petite figure antique d'un Alexandre, de bronze, haulte de cinq polces, son piedestal de bois noir, nº 63.

Un petit Cupido antique de bronze, assis sur sa base, hault de quattre polces, son piedestal de bois noir, nº 64.

Une demye figure antique d'une Cérès, de bronze, haulte de quattre polces, avec son piedestal de bois noir, nº 65.

Un cinge antique ayant un chapperon au col, de bronze, hault de cinq polces, assis sur son piedestal de bois noir, nº 66.

Une teste antique d'un Satyre, de bronze, haulte de quattre polces, assise sur son piedestal de bois noir, nº 67.

Une figure d'une femme vestue, antique, de bronze, haulte de six polces et demy, avec son piedestal de bois noir, nº 68.

Une figure d'une Pallas, de bronze, réparée de la main de Cop, assise sur sa base, et son piedestal de bois noir, nº 69.

Une petite figure d'un homme, assise sur sa base, de bronze, réparée de la main dudit Cop, de l'haulteur de ladite Pallas, son piedestal de bois noir, nº 70.

Uue aultre figure d'un homme, avec un morrion [1] en teste,

---

[1] Le *morion* était le casque de l'infanterie, de même que le *heaume* était celui de la cavalerie.

réparée de ladite main, d'haulteur que dessus, assise sur sa base et son piedestal de bois noir, nº 71.

Une aultre figure d'une femme nue agenoillée, de bronze antique, d'haulteur de cinq polces et demy, son piedestal de bois noir, nº 72.

Une figure antique d'une femme nue, assise, taillant les ongles de ses piedz, de bronze, d'haulteur de cinq polces et demy, son piedestal de bois noir, nº 73.

Une figure d'une femme, assise sur sa base, de bronze, d'haulteur de cinq polces et demy, son piedestal de bois noir, nº 74.

Une figure entière d'une Vénus tenant son pied sur un escabeau, avec un petit Cupido, le tout de bronze, hault de demy pied et son piedestal de bois, nº 75.

Une aultre petite figure d'un Mercure, assise sur sa base, de bronze, d'haulteur de cinq polces et demy, son piedestal de bois noir, ladite figure réparée de Cop, nº 76.

Une aultre d'une femme, assise sur sa base, réparée de Cop, d'haulteur et piedestal que dessus, nº 77.

Une aultre d'une femme assise, réparée, d'haulteur et piedestal que dessus, nº 78.

Une figure de bronze d'une Lucrèce, haulte de sept polces, son piedestal de bois noir, nº 79.

Une teste d'un Baccanal antique, de bronze, d'haulteur de cinq polces, son piedestal comme le précédent, nº 80.

Une teste antique, de bronze, d'haulteur de trois polces, mesme piedestal, nº 81.

Un petit Cupido aislé, assis sur sa base, de bronze, hault de trois polces, mesme piedestal, nº 82.

Un aultre Cupido sans aisles, assis sur sa base, de bronze, hault de trois polces, même piedestal, nº 83.

Une figure d'un bouc, de bronze antique, haulte de six polces, mesme piedestal, nº 84.

Une petite figure antique nue d'un Mercure, haulte de quattre polces et demy, mesme piedestal, nº 85.

Une petite figure antique d'un Mercure, avec les yeux d'argent, haulte de trois polces, mesme piedestal, nº 86.

Une figure d'un homme escorché, de bronze, avec sa base, d'haulteur de demy pied, mesme piedestal, nº 87.

Une figure d'une Vénus tenant une coquille d'une main, de l'aultre une paulme, les piedz et la base d'argent, ladite Vénus antique et de bronze, d'haulteur de douze polces, mesme piedestal, nº 88.

Une figure antique d'une Victoire aislée, de bronze, d'haulteur de douze polces, mesme piedestal, nº 89.

Une teste de cheval antique, de bronze, haulte de deux piedz, mesme piedestal, nº 90.

Un cheval de bronze, d'haulteur par la teste de demy pied, avec son piedestal de bois noir, nº 91.

Uu cheval antique, avec un homme, ledit cheval mordant l'homme à la teste et l'embrassant des jambes devant, de haulteur, par les oreilles dudit cheval, de neufz polces, avec mesme piedestal, nº 92.

Une teste d'un enffant, avec sa base de bronze, haulte de treize polces, mesme piedestal, nº 93.

Une figure entière d'une femme nue, antique, de bronze, avec les yeux d'argent, haulte de demy pied, mesme piedestal, nº 94.

Un petit Mercure avec son baston, antique, de bronze, hault de quattre polces, avec sa base de bois blanc, nº 95.

Une figure antique, assise sur sa base, tenant un barril, haulte de cinq piedz, mesme piedestal, nº 96.

(Manquent les nos 97-104.)

Un Crucifix d'yvoire, de la main de Michael Angel, d'haulteur de quinze polces, la croix d'ébenne assise sur un rocher d'ébenne, et le piedestal de bois noir jaspé d'or moulu, nº 105.

(Manque le nº 106).

Une Mort d'yvoire, tenant un horrologe et une palle [1],

---

[1] Une pelle à creuser les fosses.

d'haulteur de quatorze polces, assise sur son piedestal de bois noir, nº 107.

Une Nostre-Dame d'yvoire dedans un dôme, avec quattre piliers, sa base d'yvoire, d'haulteur d'un pied trois polces, comprins le dome, nº 108.

Figure d'une Charité, avec deux petitz enffans nudz, assise sur son piedestal d'yvoire, d'haulteur le tout d'unze polces, ledit piedestal de bois noir, nº 109.

Une figure entière d'un sainct Sébastien, de la main d'Albert Durez, taillée en bois de buy, avec sa base de buy, le tout d'haulteur de quinze polces, nº 110.

Une teste d'un enffant criard, taillée en bois, d'Albert Durez, ayant une mouche le piquant au front, d'haulteur de neufz polces, nº 111.

Un vigneron taillé en bois, enrichy d'un chappeau avec un rain de vigne allentour, tenant en sa main un baston entourré d'un cep de vigne, d'haulteur, avec sa base, d'un pied deux polces, nº 112.

Une esguille d'yvoire en pyramide tournée en ovale, au dessus de laquelle y a une bole vuyde et pertuisée, dans laquelle y a un corps, les faces duquel sont en triangle et au milieu un petit rond, nº 113.

Une coulonne dorique d'ébenne, assise sur son piedestal d'ébenne, ladite coulonne, sa base et son chapiteau, d'haulteur de dix polces, et le piedestal de quattre polces, au dedans de laquelle coulonne y a un pilier soustenant un vase, sur ledit vase un escalier tourné en rond, et au-dessus un autre vase, lesdits pilier, vase et escalier d'yvoire, nº 114.

Une figure entière d'un Herculès, assise sur un dez, tout de marbre, d'haulteur d'un pied, son piedestal de bois noir doré, nº 115.

Une Diane nue couchée, en bas-relief, rembrassant un cerf, de marbre, d'haulteur de demy pied et large d'unze polces, nº 116.

Un teste de marbre d'un homme, antique, d'haulteur de cinq polces, dans son estuy serrant à fermilletz d'argent, nº 117.

Un rocher de minne d'argent, au-dessus duquel y a la Résurrection, ayant son pied d'argent doré, d'haulteur de huict polces, nº 118.

....

En la sale y a dix testes d'empereurs, en gy, avec leurs molures tournées et dorées, dans une chascune desdites molures sont escriptz en lettres noires les noms desdits empereurs.

Item douze mufles de lyons, faitz de gy.

Sur la corniche de la cheminée est le cerf couché, avec double ramure de cerf naturel, ledit cerf taillé en bois, coloré au naturel (1).

En la chambre au bout de la grand garde-robe, douze testes d'empereurs en marbre blanc, dans leurs rondz et molures de marbre jaspé, ayant chaque rond de diamètre un pied treize polces (2).

Deux autres rondz d'empereurs, moulez en matière de cyre et parrasine (3), de mesme diamètre.

Trois testes de gy, l'une d'une femme antique et les deux aultres d'hommes.

Une teste colossée gectée en cire noire.

....

Un enffant esboché en cire à sa naissance sur le naturel, estant en la chambre sur la cuisine.

Item une teste de gy, gectée sur le naturel, de madame Hélaine de Brederode, mère de feu monseigneur le comte (4).

---

(1) C'est le cerf qui avait émerveillé les ambassadeurs suisses en 1575, bien qu'ils l'eussent pris pour un ouvrage en plâtre.

(2) Ces médaillons avaient été sculptés, en 1540 et 1541, par François Landry, tailleur d'images, de Salins. (DELACROIX, *Notice sur le palais Granvelle*, dans les *Mém. de la Soc. d'Em. du Doubs*, 1re série, t. II, p. 8, note.)

(3) Poix-résine.

(4) Hélène de Brederode, femme de Thomas Perrenot et mère de François, morte à Anvers en 1572.

Une teste de gy, mollée sur l'antique, d'un Apollo.

Une aultre teste, de gy, d'un homme.

Une aultre teste, de gy, d'une femme coiffée à l'antique, avec cheveux eslevez.

Une aultre petite teste, de gy, d'une femme antique.

Une aultre teste, de gy, d'un soldat antique.

Une molure ronde, dans laquelle y a une teste, de gy, d'un empereur, le né gasté, ladite molure dorée.

Une console de gy, enrichie d'une petite teste de chérubin, d'ordre ionique, aultrement un soubassement.

Moles de gy de l'empereur Charle, du bon duc Philippe, en plusieurs pièces.

. . . .

Dans une des liettes d'icelly (comptoir de bois) est le pourtraict d'une fille de la maison d'Austriche, faite et représentée au naturel, de tapisserie de soye et or, ayant environ deux piedz d'haulteur.

. . . .

La figure d'une Diane nue, de bas-reliefz, faite de marbre blanc, embrassant d'une main un cerf et de l'aultre la teste d'un chien.

. . . .

Une teste d'un Cicéron, de bas-reliefz, faite de plomb.

. . . .

Une Nativité, de reliefz, gectée en gy, haulte de deux piedz.

Un Bachus en basse taille, de cire, eslevé soubz vantaux de fenestre.

. . . .

Une Mélusine, de bronze, ayant sa couronne dorée.

. . . .

Une petite figure d'argent coloré, qu'est celle qui manque à l'horrologe imitant celluy de Strasbourg.

. . . .

Un Orfée avec les Muses, fait à la plume sur parchemin, dédié à fut monsieur le cardinal de Granvelle.

Deux plans du chasteau de Scey (1), faictz en papier.

Un Agrippa et un César, crayonnez en deux feuilles de papier.

....

Deux figurines d'homme et de femme nudz s'embrassans, faites de cire sur celles de marbre envoyées à Sa Majesté Impériale.

....

Trois pourjectz de fourteresses, faictz de bois.

....

Une carte des Peys-Bas, faite sur parchemin.

Une carte du comté de Bourgongne, de l'invention du sieur Fernande de Lannoy (2).

Plusieurs plans de villes, chasteaux, forteresses et maisons

....

Une carte de France, sans chassis, caduque.

....

L'argenterie blanche, sans façon...... 489 marcs, 4 onces.

L'argenterie blanche et dorée, de grand façon............................ 307 marcs, 7 onces.

Toute la chapelle, à savoir une croix, un calice, un eaubeneystier, une paix, un bassin, quatre chanettes, une clochette, deux chandelliers, pèsent.................... 29 marcs 1/2.

---

(1) Scey-en-Varais, dans la vallée de la Loue, un peu au-dessous d'Ornans, manoir d'une famille féodale dont la généalogie remonte au commencement du xe siècle et se continue de nos jours.

(2) Ferdinand de Lannoy, duc de Boyennes, troisième fils du célèbre vice-roi de Naples, avait épousé en secondes noces une sœur du cardinal de Granvelle : il était très versé dans l'art militaire et dans les mathématiques; ses cartes du duché et du comté de Bourgogne ont été gravées par Jérôme Cock et insérées dans les atlas d'Ortelius, de Hondius et de Blaeu.

V.

Variations du régime municipal à Besançon.

Antérieurement à la conquête française et depuis un temps qu'il n'est pas possible de préciser, la ville de Besançon était divisée en sept quartiers, qui avaient chacun un étendard avec armoiries distinctes (1) et tiraient de là le nom de *bannières*.

Toutes les années, le matin du jour de Saint-Jean-Baptiste (24 juin), la municipalité se rendait solennellement de l'hôtel de ville à l'église Saint-Pierre, où l'universalité des citoyens se trouvait rassemblée. On y chantait une messe du Saint-Esprit pour appeler les bénédictions du ciel sur les élections qui allaient se faire. L'assemblée se transportait ensuite à l'hôtel de ville, et là le président du corps municipal adressait au peuple quelques paroles relatives à la circonstance. Puis les gens de chaque bannière choisissaient, par acclamation, les plus considérables d'entre eux et les créaient syndics pour procéder, au nom de tous, à la nomination des notables.

Acte ayant été dressé de cette procuration, les syndics se retiraient dans leurs quartiers respectifs et élisaient, au scrutin secret, quatre citoyens par bannière.

---

(1) Ces armoiries, qui se voient sur les jetons de comptabilité de la commune et sur les médailles que celle-ci fit frapper à diverses reprises en l'honneur de ses suzerains, les empereurs ou les rois d'Espagne, étaient les suivantes :

Saint-Quentin, d'or à l'aigle éployé de sable ;

Saint-Pierre, de gueule à la clef d'or posée en pal ;

Chamars, parti de gueule à la clef d'or mise en pal, et d'azur à quatre croissants d'argent posés de même ;

Le Bourg, de gueule au griffon ailé d'argent ;

Battant, de gueule au chef d'argent ;

Charmont, de gueule à la croix fleuronnée d'or ;

Arènes, de gueule au lion rampant d'or, accosté de deux coquilles d'argent.

Dans l'après-midi du même jour, les vingt-huit notables élus se rendaient à l'hôtel de ville ; ils y vérifiaient les titres de ceux qui siégeaient pour la première fois : après quoi, ils choisissaient leur président, et élisaient enfin les quatorze gouverneurs qui devaient exercer le pouvoir exécutif durant l'année. Le coffre où ils avaient déposé leurs suffrages était scellé, en présence de deux ou quatre religieux, et soigneusement renfermé entre les deux portes du trésor. Les notables avaient la faculté d'ajourner plus ou moins longtemps le dépouillement de ce scrutin, et tant que durait l'interrègne (comme on disait), c'était à eux qu'appartenait le gouvernement de la chose publique : pendant ce laps de temps, ils révisaient les actes de l'administration précédente et préparaient des instructions pour le gouvernement qui allait succéder.

Au bout de huit jours généralement, le coffre était tiré de sa cachette, et, les sceaux ayant été reconnus intacts par les religieux, le président des notables en extrayait les bulletins, récapitulait les suffrages et proclamait gouverneurs pour l'année les quatorze citoyens qui avaient réuni la pluralité des voix. L'assemblée des notables s'occupait ensuite d'assigner un couple de gouverneurs à chaque quartier, en ayant soin d'éviter que le même citoyen fût gouverneur et notable dans la même bannière : c'était chose facile, vu que si l'on ne pouvait être notable pour un quartier où l'on n'avait pas domicile, rien n'empêchait que l'on fût gouverneur pour une bannière à laquelle on n'appartenait pas. Cette répartition faite, les notables indiquaient le jour où les gouverneurs élus viendraient prendre possession de leurs charges.

Ce jour arrivé, les nouveaux gouverneurs étaient reçus, dans les couloirs de l'hôtel de ville, par les quatre premiers en séance des notables : ils étaient ensuite complimentés par le président et invités à valider l'élection de ceux qui entraient pour la première fois dans leur corps; puis, cette formalité remplie, ils prêtaient serment entre les mains du président des notables et

s'occupaient immédiatement d'examiner les vœux formulés par ces derniers durant l'interrègne.

Les gouverneurs prenaient séance suivant le rang que leur assignait leur position sociale d'abord, puis l'ancienneté de leurs services municipaux : les nobles y avaient le pas sur les gradués, et parmi ceux-ci les légistes siégeaient avant les médecins. Le corps des gouverneurs n'avait pas de président annuel : chaque semaine, à tour de rôle, un nouveau membre occupait le fauteuil.

Les notables, au contraire, conservaient pour toute l'année le président qu'ils avaient élu.

Les gouverneurs s'assemblaient régulièrement les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, matin et soir si les affaires le requéraient. Ils étaient souverains en matière d'administration et de police communales. Ils instruisaient les procès de toute nature, les jugeaient avec l'assistance du juge que le souverain du comté de Bourgogne entretenait dans la cité, puis donnaient force d'exécution à leurs sentences en les faisant prononcer par une des trois cours de justice concurrentes qui existaient à Besançon, la régalie, la vicomté et la mairie; ces sentences étaient irrévocables en matière criminelle, et en matière civile elles ne pouvaient être réformées que par le conseil aulique de l'empereur d'Allemagne.

Aux notables appartenait l'inspection permanente de leurs quartiers respectifs aux points de vue de la voirie et de la salubrité; ils dénoncaient les délits aux gouverneurs qui en faisaient justice. Réunis en assemblée, les notables avaient le droit de remontrance sur les actes des gouverneurs, et ceux-ci ne pouvaient leur refuser audience pour entendre leurs observations; ils étaient les organes du populaire vis-à-vis du gouvernement. On les appelait au conseil chaque fois qu'il s'y traitait une question de haute importance ou qu'on y jugeait une cause criminelle de quelque gravité. S'il s'agissait de légiférer ou d'intervenir dans la politique extérieure, on mandait en outre les

anciens gouverneurs, c'est-à-dire ceux des citoyens qui avaient été honorés, une ou plusieurs fois, du mandat gouvernemental.

En 1660, les gouverneurs ayant à délibérer sur la proposition de distraire la ville de la suzeraineté de l'Empire pour la placer sous la tutelle du roi d'Espagne, il fut jugé utile de convoquer un supplément de notables : chaque bannière eut à en élire six, ce qui fit le nombre de quarante-deux. Cette deuxième classe de notables subsista dès lors et fut renouvelée chaque année, mais en dehors des trois degrés d'élections qui procuraient les administrateurs de la chose publique. Les quarante-deux notables continuèrent à n'être appelés que lorsqu'on traitait de politique et de guerre, et quand, dans ces circonstances solennelles, ils se réunissaient aux gouverneurs, aux anciens gouverneurs et aux vingt-huit, les délibérations du conseil étaient promulguées au nom des *quatre compagnies*.

Les gouverneurs et les notables étaient exempts de toute contribution pendant l'année de leur magistrature.

Les gouverneurs avaient en outre un droit pécuniaire de présence au conseil; mais ils étaient passibles d'une amende équivalant au double de ce droit, quand ils s'absentaient sans cause légitime. Ils portaient, dans les cérémonies publiques, une robe de soie noire avec épitoge et retroussis en soie cramoisie.

Il y avait quatre officiers principaux du service communal, qui marchaient toujours avec les gouverneurs et étaient revêtus du même costume qu'eux. C'étaient : le secrétaire d'Etat, qui rédigeait les délibérations et les jugements et signait les actes municipaux de toute nature; l'avocat fiscal, qui était le conseil de la commune et son procureur pour la poursuite des procès; le trésorier, qui faisait les recettes et les dépenses ordonnancées par délibération des gouverneurs; le contrôleur, intendant des propriétés de la ville et directeur des travaux d'utilité publique.

Ces officiers jouissaient d'un traitement fixe et percevaient en outre des droits sur les affaires qu'ils expédiaient.

Bien que, par des articles spéciaux des capitulations de 1668 et 1674, Louis XIV se fût engagé à respecter les libertés et

franchises de Besançon, le système de gouvernement que nous venons de décrire était trop démocratique et partant trop turbulent pour convenir aux autorités françaises.

Par un arrêt du conseil royal, en date du 26 août 1676, l'ancienne forme du magistrat de Besançon était abolie, et l'on y substituait une institution analogue à celles qui régissaient les autres villes du royaume, à savoir : un maire ayant la qualité de vicomte, trois échevins, seize conseillers de ville et vingt notables ; la juridiction du maire était subordonnée à celle du bailliage royal, et de cette dernière on appelait au parlement qui venait d'être transféré de Dole à Besançon.

Le nouveau corps municipal devait aussi sortir de l'élection ; mais on s'arrangea de manière à ce que cette formalité ne pût jamais troubler la tranquillité publique. Le 31 décembre de chaque année, quarante noms des plus anciennes familles de la ville étaient mis dans une boîte; on plaçait dans une autre les noms des conseillers au parlement. Le maire, en conseil, tirait au sort dix-huit noms de la première boîte et formait ainsi la liste des notables de l'année suivante; il tirait ensuite deux noms de la seconde boîte, et les deux parlementaires ainsi désignés prenaient rang parmi les notables et élisaient avec eux, dans l'après-midi du même jour, le magistrat de l'année qui allait s'ouvrir. Le maire et les trois échevins ne pouvaient conserver leurs postes plus d'une année; mais, à chaque élection, on ne renouvelait qu'un quart, c'est-à dire quatre, des conseillers de ville : il était d'usage que le maire de l'année qui finissait fût élu premier échevin pour l'année suivante.

Cette organisation dura jusqu'en 1692. A cette époque, le trésor royal était fort obéré et avisait aux moyens de trouver de l'argent. L'un de ses expédients fut d'ériger en charges vénales les offices municipaux des villes, avec obligation pour celles-ci d'en fournir la finance ou de la faire payer par les titulaires des emplois et de servir ensuite à chacun de ces derniers les intérêts de leur quote-part. La ville de Besançon fut taxée à 39,600 livres, qui furent acquittées également par les

vingt-quatre membres de la municipalité : le maire, les trois échevins, les seize conseillers de ville, le secrétaire-greffier, le trésorier et les deux procureurs-syndics. Ces offices devinrent dès lors la propriété viagère des titulaires qui en avaient soldé la valeur, et ceux que le choix du corps appela plus tard à les remplacer durent, avant d'être admis, rembourser aux familles des défunts le capital primitivement versé.

Cette opération financière ayant été fructueuse, le pouvoir y prit goût et la renouvela sous une autre forme. En 1699, un édit du roi créa dans toutes les villes un office vénal de lieutenant général de police, avec des attributions judiciaires qui n'étaient autres que celles dont les municipalités avaient toujours joui : il fallut racheter cet office, et pour obtenir son annexion à la mairie, le magistrat de Besançon dut encore financer 40,000 livres. Ces mesures fiscales menaçant de se continuer, les villes de la Franche-Comté s'unirent et conclurent, en 1704, un abonnement avec l'Etat, pour être désormais déchargées de toute conséquence des édits de création d'offices : il en résulta pour le trésor un encaisse d'environ quatre millions.

A partir de 1693, il y eut à Besançon vingt conseillers de ville possesseurs à vie de ces emplois, et c'était parmi eux que l'on choisissait, à la fin de chaque année, un maire et trois échevins pour l'an qui allait s'ouvrir. Cette élection continua de se faire par le corps du magistrat lui-même, avec le concours de deux conseillers au parlement et de dix-huit notables tirés au sort parmi quarante noms déposés dans une urne. L'intendant venait souvent présider la séance, et le magistrat ne manquait jamais de lui faire demander, quelques jours à l'avance, s'il avait des préférences à exprimer ; ce qu'il disait était rapporté au conseil, et le scrutin donnait invariablement un résultat conforme Les mêmes formalités avaient lieu pour le remplacement d'un conseiller défunt ou démissionnaire, et le candidat de l'intendant était toujours l'élu de l'assemblée.

Ce n'était point encore assez pour l'appétit de domination qui animait ce délégué du souverain : aussi l'année 1760 vit-elle

éclore un nouveau règlement pour la nomination du maire. Au lieu d'élire directement son chef annuel, le magistrat, réuni aux deux conseillers du parlement et aux dix-huit notables, dut seulement établir une liste de candidats à proposer au choix du pouvoir royal. Cette opération eut lieu désormais le 15 octobre : les noms des deux conseillers de ville qui obtenaient la pluralité des suffrages étaient joints à celui du maire en exercice, et envoyés à Versailles par les soins de l'intendant. Le roi faisait connaître sa volonté par un brevet, et cet acte était notifié au magistrat le 31 décembre, jour où continuait de se faire l'élection des trois échevins : si le choix du monarque s'était porté sur un autre candidat que le maire dont les pouvoirs expiraient, on attribuait à celui-ci le poste de premier échevin.

Ayant ainsi la faculté de prolonger ou de restreindre la durée des pouvoirs du maire, l'intendant devint le chef suprême de l'hôtel de ville, et rien ne put s'y faire désormais que sous le contrôle de son bon plaisir.

Ce régime ne cessa qu'en 1790. On sait qu'alors l'élément populaire recouvra la plénitude de ses droits sur les élections municipales ; mais on n'ignore pas non plus l'abus qu'il en fit et la réaction qui en fut la conséquence.

VI.

Origines du théâtre à Besançon.

Le goût des représentations scéniques ne pouvait s'allier avec l'esprit d'intolérance religieuse qui régna sur Besançon jusqu'à la conquête française de 1674. Antérieurement à cette époque, et en dehors des mystères qui se jouaient dans les cloîtres et des tragédies chrétiennes que donnèrent plus tard les élèves du collége des Jésuites, les annales dramatiques de notre ville se bornent à un seul fait : la représentation d'une moralité de l'*Homme pécheur*, qui eut lieu à l'hôtel de ville pendant les

journées du vendredi 24 juin, du samedi 25, du dimanche 26 et du lundi 27 de l'année 1533, et dans laquelle Nicolas Boncompain, contrôleur et cogouverneur de la cit', remplit le principal rôle; les frais de cette mise en scène se montèrent à 21 francs, 6 gros, 5 engrognes et 2 deniers tournois. Les cérémonies du culte, infiniment pittoresques quand elles comportaient les cavalcades de la fête des fous, les messes avec déguisements bibliques, les danses cléricales dans les cloîtres, les processions en nombre infini, tout cela suffisait pour alimenter la curiosité publique. Les tentatives d'établissement de troupes de comédiens étaient systématiquement repoussées. Il n'en put plus être de même lorsque Besançon, devenu place de guerre française, compta dans ses murs une nombreuse garnison. La municipalité, qui avait perdu son omnipotence, dut subir les comédiens comme un mal nécessaire; on jugera de ses sentiments à cet égard par la délibération suivante :

« *Samedi 22 septembre* 1674. — Comme Messieurs furent priez ces jours passez, de la part de M. l'intendant, de permettre qu'une troupe de comédiens, qui se rencontre en cette cité, dresse son théâtre dans la grande sale de l'hostel consistorial, ce qu'ils crurent ne pouvoir leur refuser, d'autant plus que la comédie est à présent réduite à une grande pureté et nė sort point des règles de l'honnesteté, les sieurs vingt-huict en ont fait plaintes à Messieurs, disantz que beaucoup de citoyens en murmuroient et qu'en cas il auroit mieux vallu les placer en la tour de Montmartin ; mais Messieurs ont respondu que la parole en estant donnée, ils ne pouvoient pas se rétracter ni le refuser à M. l'intendant, et qu'à présent l'on ne fesoit pas difficulté d'admettre les théâtres dans les palais des princes et dans les maisons les plus augustes. »

VII.

Réception faite à Louis XIV par la municipalité de Besançon, en 1683.

(Extraits des délibérations municipales.)

Mardy 8 *juin* 1683. — Pour prendre quelques mesures dans le peu de temps qui reste, Messieurs ont député MM. de Faletans et de Villars-Saint-George pour parler à quelqu'architecte pour dresser un arc triumphal sur le pont, et en feront faire un dessein que l'on exécutera s'il est jugé propre et que le temps le permette.

Il a esté de plus résolu que pendant les nuits du séjour de Sa Majesté en la cité, l'on fera brusler des flambeaux de cire blanche, deux à chaque fenestre de l'hostel de ville, des gauderons dans des seaux au joignant de l'église Saint-Pierre pour esclairer la place, et des reschaux de gauderons tout autour dudit hostel de ville..... Et l'on ordonnera de mettre des lenternes aux armes du roy sur toutes les fenestres prenant jour sur les rues; et l'on fera couler du vin à la fontaine de l'hostel de ville, le jour de l'arrivée.

Mardy 8 *juin, après midy.* — Messieurs se sont assemblés pour veoir le dessein d'un arc triumphal, et l'on le posera sur le pont si l'architecte se veut obliger de le rendre achevé et posé pour le temps nécessaire.

Ordre sera envoyé aux villages de l'ancien territoire d'allumer des feux sur les montagnes voisines de la cité, pendant les nuits du séjour de Sa Majesté en icelle.

Mecredy 9 *juin* 1683. — Comme il a esté résolu que les cloches des esglises de la cité seront carillonnées à la venue de Sa Majesté, le contrôleur a eu ordre de signifier ceste résolution à tous les convents et esglises; et MM. Reud et Philippe inviteront MM. du chapitre métropolitain d'en faire le mesme dez que le roy paroistra dans les charières.

Mecredy 9 *juin, après midy.* — Comme les armes de Sa Majesté qui sont sur le portail de l'hostel de ville n'ont pas assez d'esclat pour cette occurrence de son arrivée, M. Chandiot a eu la commission d'en faire faire de plus grandes et les faire poser sur ledit portail, et celles qui y sont sur celuy du palais Grandvelle où doibt loger Sa Majesté (1).

On mettra soubz l'escut qui sera mis sur le portail de l'hostel de ville ce cronograffe, heureusement rencontré par le sieur Jean-Baptiste Varin, receveur des greniers de la cité :

reX LVDoVICVs
VesontIonIs aMor.

Vendredy 11 *juin, après midy.* — Messieurs souhaitans que les seigneurs, dames et autres qui sont à la suite de Sa Majesté soient reçeus, dans les logements qui leur ont esté marqués par les fouriers de son hostel, avec toute l'honesteté et propreté possibles, ont résolu d'inviter leurs citoyens, par édit, à meubler les quartiers qu'ils occuperont autant proprement qu'il se pourra faire.

Dimanche 13 *juin* 1683. — Dans l'appréhension que Messieurs ont que le chemin des charières de Battant ne soit pas entièrement réparé à l'arrivée du roy, ils ont résolu dèz demain d'y fairé travailler cent vignerons par jour, à chacun desquelz sera payé quinze solz tournois.

Mardy 15 *juin, à midy.* — Messieurs du magistrat, en robes de cérémonie, suivis des officiers du bureau aussy en robes, environ une heure après midy, sont passés en la maison de M. le maire où doit loger monseigneur de Louvois; lequel estant arrivé, a esté reçeu à la descente de son carosse par mesdits

---

(1) L'écusson royal pour la façade de l'hôtel de ville fut payé 110 francs au peintre Jacques-Joseph Baudot; la réparation de celui qui fut posé devant le palais Granvelle coûta 33 francs, qui furent soldés au peintre Germain Bourrelier. Après le départ du roi, la municipalité fit sculpter en pierre les armes de France pour le portail de l'hôtel de ville : ce travail, confié au sculpteur Hugues Morand, s'éleva à la somme de 271 fr., 3 gros.

sieurs, complimenté de leur part par M. le mayeur, auquel il a répliqué avec beaucoup de bienveillance pour le magistrat.

15 *juin, à 4 heures après midy.* — Comme M. de Courtamvaux, fils de Monseigneur le marquis de Louvois, est arrivé avec luy, Messieurs ont cru estre de la civilité de l'envoyer visiter de leur part; et pour ce ont député MM. les trois eschevins et M. Jean-Baptiste Mareschal qui y sont instamment passés.

Mecredy 16 *juin.* — Sur les quatre heures du soir, Messieurs du magistrat s'estans revestus de leurs robes de cérémonie, précédés de leurs six sergents et suivis des quatre officiers du bureau aussy en robes, se portèrent de l'hostel de ville jusqu'au dehors de la contrescarpe de la porte d'Arennes. Peu après arriva M. de Montauban qui leur répéta ce qu'il y avoit à faire à l'arrivée du Roy. Pendant quoy beaucoup de carosses et équipages des princes et seigneurs de la cour arrivoient; et celuy de M. de Brederode passant, comme il vit M. de Montauban avec Messieurs du magistrat, il descendit de carosse, les vint joindre, et après les salutz de civilité, il leur répéta les cérémonies à faire et les avertit que bientost M. de Duras arriveroit. Ce qu'il fit peu après, mit pied à terre et se plaça à la teste du magistrat, attendant Sa Majesté, laquelle, après que les carosses des princes et princesses furent passés, arriva dans le sien, tiré de huict chevaux gris, où estoient avec luy la Reyne et Monseigneur le Dauphin A la veue de M. de Duras, le carosse du Roy arresta. Messieurs du magistrat fléchissant un genou, M. de Duras, monstrant au Roy M. le maire, et ce magistrat luy offrit les clefs de la ville; puis le carosse entra dans la cité, précédé des gardes du Roy à cheval, entouré des gardes suisses et suivi de ses mousquetaires et de ceux de la Reyne. Les cris de joye et de *Vive le Roy* ne cessèrent point, dez l'entrée qu'il fit dans la cité jusqu'à son arrivée dans le palais Grandvelle où ils logèrent. Messieurs retournèrent de là en l'hostel de ville, d'où ils firent envoyer le vin et les confitures, celles-cy dans dix corbeilles

garnies dehors et dedans de tafetas bleu [1], et ne se fit compliment à personne. Et la nuit, les feux et les lenternes illuminèrent toutes les rues de la cité.

Sambedy 19 *juin*. — Messieurs, advertis que Sa Majesté debvoit partir sur les dix heures, se disposoient pour se présenter à luy et recevoir ses commandements; mais ayant esté informé que cela ne se pratiquoit point et que l'on ne luy disoit aucun adieu, ont vuidé les requestes qui estoient sur le bureau, puis ont quitté le conseil.

VIII.

Le cardinal de Granvelle jugé par un écrivain protestant.

(Extrait de la *Notice sur les maisons de Granvelle et de Saint-Mauris-Montbarrey*, par Ch. DUVERNOY, Besançon, P.-J. Proudhon, 1839, in-8°, pp. 3-5.)

Plusieurs écrivains, traçant du cardinal de Granvelle un portrait fort peu véridique, lui font jouer, pendant son ministère en Flandre, un rôle aussi odieux qu'il était peu d'accord avec ses opinions d'homme politique et de prince de l'Eglise. Si on devait les croire, ce prélat, tout à fait selon le cœur de Philippe, n'était qu'un aveugle instrument dans ses mains tyranniques; c'est lui, selon eux, qui établit l'inquisition dans les Pays-Bas, et tout altéré qu'il était du plus pur sang des réformés, il le fit verser par torrents. De là les haines et les ressentiments que Granvelle amassa sur sa personne, à un tel point que le roi d'Espagne, quoiqu'il dût lui en coûter, n'osa pas soutenir plus longtemps son ministre, et que celui-ci fut obligé de se retirer devant les malédictions unanimes dont il était devenu l'objet. A la vérité, le cardinal de Granvelle quitta ces provinces au commencement de mars 1564, et vint chercher dans le comté de Bourgogne un

---

[1] Le vin et les autres présents offerts par la ville à Leurs Majestés coûtèrent 666 francs 7 gros 3 blancs.



abri contre l'orage qui, depuis quelque temps, grondait au-dessus de sa tête; d'injustes défiances, de basses jalousies, des ambitions déçues, et, en particulier, l'impatience de quelques seigneurs à subir l'autorité d'un étranger, l'avaient fait naître. Mais il n'est pas vrai que Philippe ait congédié le cardinal, et ce ne fut qu'avec une extrême surprise et la plus vive peine qu'il apprit la nouvelle de cette retraite brusque et spontanée de la part du prélat, qui crut par ce moyen enlever aux mécontents jusqu'au dernier prétexte de plaintes. Il emporta avec lui la confiance de la gouvernante Marguerite de Parme et l'estime de ses premiers conseillers; plusieurs seigneurs, tels que le duc d'Arscot, les comtes d'Aremberg et de Barlaymont, un grand nombre de gentilshommes et d'habitants notables lui demeurèrent attachés, et il reçut d'eux, en maintes circonstances, des témoignages non équivoques de leur affection et de leurs regrets.

A la vérité encore, il voulait avant tout le maintien de la religion catholique et celui de l'autorité souveraine, et il défendait l'une et l'autre, avec vigueur et conviction, contre l'opulente et inquiète bourgeoisie des villes, et une noblesse non moins riche et non moins turbulente. Mais ce pouvoir royal, dont le dépôt lui était confié, et que les états provinciaux s'efforçaient d'affaiblir périodiquement, cette Eglise romaine qu'il illustrait par sa science et par ses vertus, et que des milliers de novateurs prétendaient abattre pour élever la leur sur ses ruines, jamais Granvelle n'a associé à leur défense le fer et la flamme; son humanité, ses lumières supérieures et sa conscience répugnaient invinciblement à toutes les mesures de violence. Il a blâmé la politique sanguinaire du duc d'Albe, et a gémi hautement sur les trop nombreuses victimes sacrifiées à ses vengeances et à sa haine aveugle.

Pendant la durée de son ministère à Bruxelles, Granvelle n'a jamais eu d'autres auxiliaires que les lois antiques du pays, desquelles il vantait l'excellence à chaque occasion, et une grande fermeté qu'il savait allier à beaucoup de prudence. Il n'a cessé de respecter les privilèges des provinces et les droits légi-

times de la population; il a vu avec peine l'établissement de nouveaux évêchés, sur lequel il n'avait point été consulté et qui fut le premier prétexte des troubles; il voulait que les décrets du concile de Trente ne fussent publiés qu'avec de sages réserves; il voulait aussi que la défense du pays ne fût point confiée aux soldats espagnols; et s'il n'a pas été en son pouvoir d'empêcher tous les maux causés par l'inquisition, déjà introduite par l'empereur Charles-Quint, il était parvenu à affaiblir son influence, en lui opposant celle qu'il fit attribuer aux tribunaux de justice dans toutes les causes qui intéressaient la religion. Si l'exercice public du culte réformé, qui au départ du cardinal comptait déjà des sectateurs par certaines de milliers, était interdit, du moins il n'en a envoyé aucun à l'échafaud (à l'exception de quelques turbulents anabaptistes), se bornant à ordonner l'expulsion de ceux qui s'étaient le plus ouvertement compromis.

L'auteur de cette notice qui a lu, presque sans exception, dans l'immense recueil de notre bibliothèque publique, toutes les lettres du cardinal et celles qui lui ont été écrites, croit ne pas se tromper lorsqu'il affirme que, demeuré à la tête des affaires de Flandres, ce grand homme aurait prévenu l'insurrection; que du moins il l'eût comprimée en peu de temps et sans de trop grandes rigueurs, si le roi catholique l'avait laissé maître absolu du choix des moyens. Mais les éternelles irrésolutions de Philippe neutralisaient presque toujours les desseins les mieux concertés; au lieu d'agir, il écrivait, puis écrivait encore et toujours...., ne quittant la plume que pour passer de son cabinet à son oratoire, et de là quelquefois à la place publique, quand l'y appelait le spectacle odieux d'un auto-da-fé.

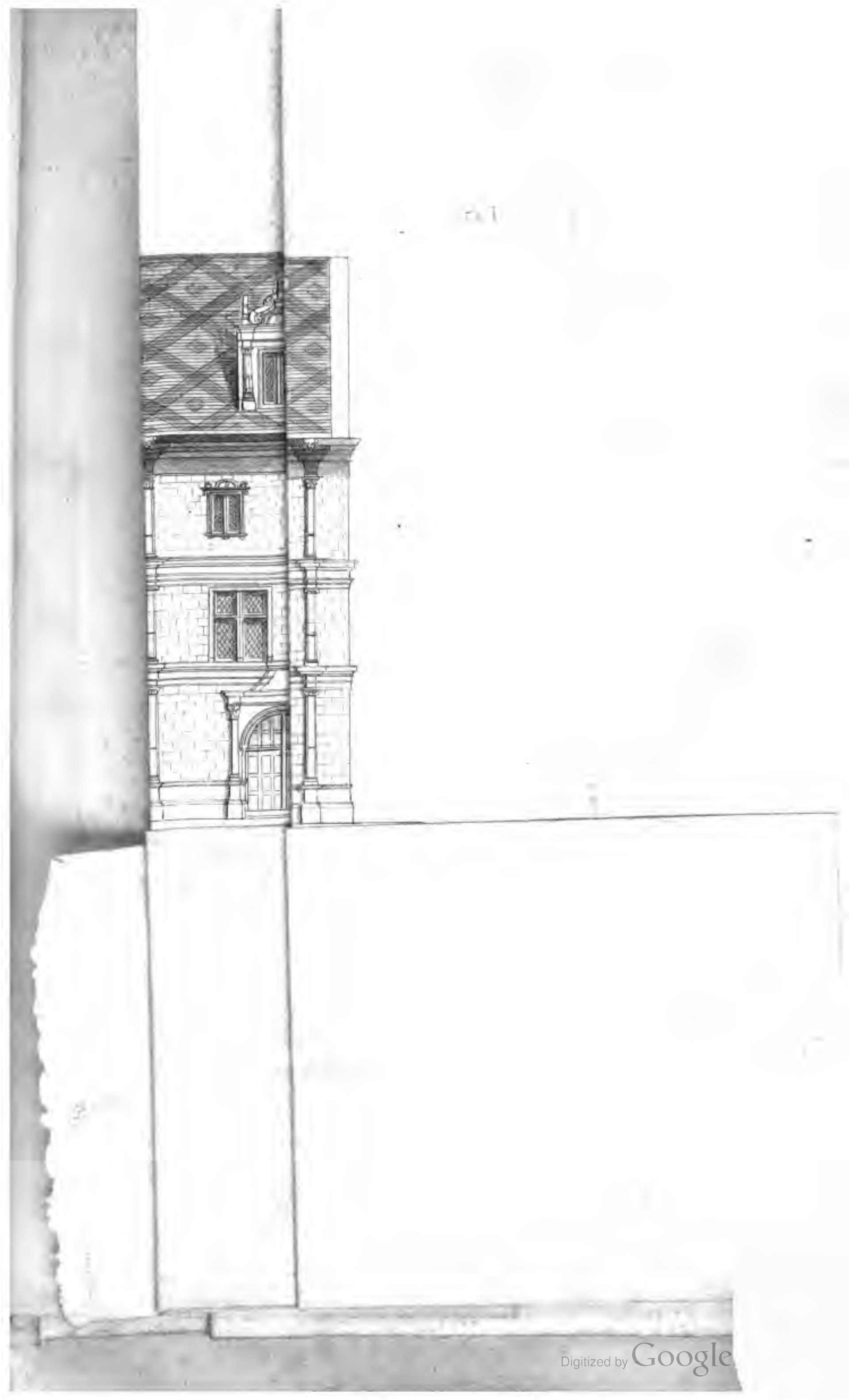


TABLE.

Besançon, imp. Dodivers et Cᵉ, Grande-Rue, 42.







